

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

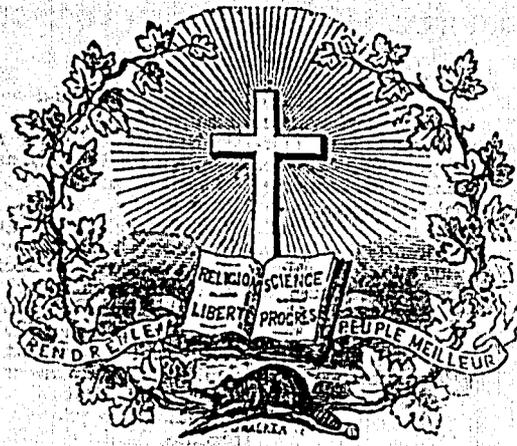
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVIII.

Québec, Province de Québec, Avril 1874.

No. 4.

SOMMAIRE.—HISTOIRE DU CANADA : Abrégé de l'histoire du Canada par les frères de la doctrine chrétienne (suite).—CAUSES ÉCONOMIQUES.—PÉDAGOGIE : Leçons familiares de langue française (suite).—EXERCICE DE LANGUE FRANÇAISE : dictée.—BIBLIOTHÉCAIRE : L'histoire, la poésie et le roman canadien.—AVIS OFFICIELS : Avis concernant les dissidents de St. Pie.—Institutrice disponible.—Instituteurs demandés.—RÉDACTION : Demandes de pension.—Nouvelle carte géographique.—Cinquante-deuxième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.—Bulletin bibliographique.—Revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : Bulletin des sciences.—Bulletin des arts et des lettres.—Bulletin des bons exemples.—Bulletin de l'histoire naturelle.—Bulletin du commerce et de l'industrie.—Faits divers.—Annonces.

HISTOIRE DU CANADA.—(Suite)

DEUXIÈME ÉPOQUE,

DE LA FONDATION DE QUÉBEC À L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR (1608-1663).

CHAPITRE PREMIER.

De la fondation de Québec, de la formation de la Compagnie de Montmorency (1608-1621).

SOMMAIRE.

1. M. de Monts entreprend de former un établissement au Canada ; départ de Champlain pour le Canada.—2-4. Fondation de Québec.—5-6. Champlain suit à la guerre les Hurons et les Algonquins.—7-8. Champlain retourne en France.—9-10. Retour de Champlain au Canada.—11. Arrivée des Jésuites en Acadie.—12. Champlain repasse en France.—13. Son retour à Québec.—14. Saut Saint-Louis.—15. Retour en France.—16-20. Le prince de Condé, vice-roi.—21-23. Retour au Canada ; arrivée des PP. Récollets.—24-25. Expédition contre les Iroquois.—26-34. Plusieurs voyages successifs de Champlain en France.—35. Le duc de Montmorency, vice-roi.—36. Champlain amène sa femme à Québec.

1. D'après l'avis de Champlain, M. de Monts obtint de Henri IV le privilège exclusif de la traite des pelleteries pendant un an, à commencer du Janvier 1608. Il voulut faire encore une tentative de colonisation. Aidé de ses associés, il fit deux navires, qui partirent de Rouen le 13 avril 1608, et arrivèrent à Tadoussac le 3 juin suivant. L'un des navires était commandé par de Pontgravé, et l'autre, par de Champlain. De Pontgravé

s'arrêta à Tadoussac pour surveiller la traite des pelleteries, et de Champlain, destiné pour Québec, y arriva le 3 juillet.

2. Après avoir tout examiné attentivement, M. de Champlain ne trouva pas de lieu plus commode ni mieux situé pour l'établissement de M. de Monts, que la pointe appelée Kébec par les sauvages. Il ne pouvait choisir un site qui convint mieux à son dessin de créer et d'organiser une France nouvelle en Amérique. En effet, un vaste bassin, où plusieurs flottes peuvent mouiller en sûreté ; des rivages bordés de rochers à pic ou parsemés de forêts ; deux promontoires pittoresques (Lévis et le Cap-Diamant) ; la cascade de la rivière de Montmorency, une des plus belles du monde, justifient ce choix, et concourent à donner à Québec un aspect des plus imposants et des plus magnifiques.

3. M. de Champlain mit aussitôt ses hommes à l'ouvrage ; les uns défrichaient ; les autres sciaient des planches, creusaient des fossés et enlevaient les terres. En homme sage, il commença par construire un fort de pieux, où il fit élever un magasin pour mettre à couvert les marchandises et les provisions, et joignit un magasin trois corps de logis à deux étages ; le tout défendu par un fossé de six pieds de profondeur et de quinze pieds de largeur, pour la plus grande sûreté de sa petite colonie.

4. Avant de s'attacher fermement au sol, cette petite colonie française qui venait de s'asseoir sur les bords du Saint-Laurent, devait essuyer des tempêtes ; elle devait être décimée par les maladies, se voir tourmentée par les sauvages, et attaquée par ses voisins de la Nouvelle-Angleterre. Pendant longtemps, elle parut sur le point de périr ; mais, avec l'aide de Dieu, elle prit vigueur et finit par se naturaliser sous le ciel rigoureux du Canada.

5. Au printemps de 1609, désirant connaître le pays, M. de Champlain suivit un parti d'Algonquins et de Hurons qui s'en allaient porter la guerre chez les Iroquois. La petite expédition était composée de soixante hommes, y compris M. de Champlain et deux français qui avaient voulu le suivre. La rencontre se fit le 29 juillet, vers les dix heures du soir, sur les eaux du lac auquel Champlain donna son nom. Les Iroquois se jetèrent au rivage et les alliés prirent le large. Le jour venu, les alliés descendirent à terre, ayant le soin de bien cacher les français au milieu de leur rangs pour ménager une surprise. Les Iroquois étaient environ deux cents, ayant à leur tête deux chefs. Les deux partis étant en face, à peu de distance l'un de l'autre, les alliés ouvrirent leurs rangs et laissèrent le milieu libre à Cham-

2. Quel lieu choisit Champlain pour l'établissement de M. de Monts ?—3. Que fit d'abord construire Champlain pour mettre sa petite colonie en sûreté ?—4. Par quelles épreuves dut passer cette petite colonie ?

5. Que fit Champlain, au printemps de 1609, désirant connaître le pays ?

1. Qu'est-ce que M. de Monts obtint de Henri IV, à la suggestion de Champlain ? Qui est-ce qui commandait les deux navires que M. de Monts envoya au Canada ?

plain. Celui-ci, portant à l'épaule son arquebuse chargée de quatre balles, fit feu sur un des chefs, qui tomba mort avec un de ses compagnons, tandis qu'un troisième iroquois était mortellement blessé. Les alliés poussèrent de grands cris de joie, et firent une décharge générale de leurs flèches, sans beaucoup d'effet. Un des deux français qui s'étaient jetés derrière des arbres, abattit à son tour quelques ennemis. Les Iroquois voyant que leurs boucliers ne pouvaient les garantir des balles, furent saisis d'épouvante et ne songèrent plus qu'à fuir. Outre les guerriers tués, les Iroquois perdirent dix ou douze hommes, qui furent faits prisonniers, et qu'on réserva pour les plus horribles tourments.

Cette attaque des Français contre une des trois grandes nations qui se partageaient alors le pays, fut le commencement, et probablement la cause des hostilités que, pendant un siècle, ces dernières firent sans interruption contre les habitants du Canada.

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, M. de Monts, resté à Paris, était en butte à la jalousie des marchands bretons, basques, normands, etc., qui firent tant, que, pour la seconde fois, sa commission fut révoquée.

7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, M. de Champlain repassa en France, en compagnie de M. de Pontgravé, pour savoir à qui appartenait l'habitation de Québec, construite aux frais communs de M. de Monts et de ses associés. Il laissa le commandement de la colonie au capitaine Pierre Chauvin.

8. Le roi Henri IV reçut très-favorablement M. de Champlain. Il écouta avec plaisir le récit de ses expéditions, et les détails sur la situation de la Nouvelle-France. M. de Champlain présenta au monarque une ceinture travaillée en poil de porc-épic.

9. Ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec, la compagnie de M. de Monts fit armer deux navires dont elle remit le commandement à MM. de Pontgravé et de Champlain, qui mouillèrent à Tadoussac, le 25 mai 1610. De Pontgravé était chargé de la traite des pelleteries; et de Champlain, du gouvernement de la colonie et de la découverte du pays.

10. M. de Champlain retrouva sa petite colonie de Québec pleine de santé. Comme à Tadoussac, il y était attendu par nombre de sauvages qui lui firent le plus chaleureux accueil, et l'engagèrent à aller combattre de nouveau les Iroquois. Il partit en effet de Québec le 14 de juin. A son passage aux Trois Rivières, il y trouva les Montagnais, qui le suivirent, et avec lesquels il arriva, le 19, à une île peu distante de l'embouchure de la rivière des Iroquois. Quatre cents Hurons et Algonquins devaient l'attendre à l'entrée de cette rivière.

Les Algonquins et les Montagnais s'étaient portés en avant avec précipitation. Sans attendre les Français, ils avaient attaqué les retranchements des Iroquois. Ayant été chaudement reçus, ils étaient sur le point de battre en retraite. L'apparition de Champlain et des quatre français qui l'avaient suivi, leur rendit le courage; ils recommencèrent le combat, qui bientôt fut des plus opiniâtres. Champlain lui-même fut blessé d'une flèche. Bientôt, la poudre manquant, on donna l'assaut aux retranchements des ennemis. L'arrivée du brave Des Prairies et de quelques autres français, avec des munitions, acheva la déroute des Iroquois. Ils furent presque tous tués ou faits prisonniers.

11. En 1611, le 12 juin, les Pères Massé et Biart, Jésuites, arrivèrent à Port-Royal, pour apprendre la langue des naturels du pays, et leur prêcher l'Évangile.

12. Ayant appris la mort tragique de Henri IV, arrivé en 1610, Champlain repassa immédiatement en France, laissant le commandement au sieur Duparc.

13. Au printemps de 1611, M. de Monts et ses associés, voulant faire un dernier effort pour maintenir leur privilège, armèrent quelques vaisseaux; et Champlain, ainsi que Pontgravé, repartit pour le Canada.

14. A son retour à Québec, M. de Champlain conçut le projet

6. Pendant que Champlain fondait la colonie de Québec, que faisait M. de Monts, resté à Paris?—7. En apprenant la révocation de la commission de M. de Monts, que fit Champlain?—8. Comment Champlain fut-il reçu du roi Henri IV?—9. Que fit la compagnie de M. de Monts, ne voulant pas abandonner l'établissement de Québec?—10. Dans quel état Champlain retrouva-t-il sa petite colonie de Québec?

11. En quelle année les Jésuites arrivèrent-ils en Acadie?—12. Que fit Champlain, ayant appris la mort tragique de Henri IV?—13. Que firent M. de Monts et ses associés au printemps de 1611?—14. Quel projet conçut M. de Champlain, à son retour à Québec?

de bâtir un fort au-dessous du saut Saint-Louis, pour assurer ses découvertes et protéger le commerce. Le 29 mai, il partait de Québec afin de donner suite à ce projet, et trouvait un endroit propre à ses desseins, au lieu même où, trente ans plus tard, on bâtit les premières maisons de Montréal; il nomma ce lieu Place-Royale.

15. Champlain rejoignit ensuite de Pontgravé, qui était descendu à Tadoussac, et s'embarqua pour la France, le 11 août, sur un navire de La Rochelle, où il arriva le 10 septembre 1611. Il s'occupa aussitôt à chercher un protecteur capable de soutenir à la cour les intérêts de sa colonie.

16. Depuis la mort de Henri IV, M. de Monts avait perdu le crédit qu'il y possédait auparavant, et s'était retiré à Paris, dont il était gouverneur. Champlain s'adressa alors à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui, par zèle pour la Religion, accepta l'offre qu'on lui faisait. Ce prince obtint de la reine régente, Marie de Médicis, des lettres qui lui conféraient l'autorité nécessaire pour maintenir l'établissement de Québec, et nomma Champlain son lieutenant, par commission du 15 octobre 1612.

17. Charles de Bourbon étant mort quelques semaines après sa nomination, son neveu, le prince Henri de Condé, voulut bien accepter sa place. Il fut nommé vice-roi de la Nouvelle-France, et en continua la lieutenance à Champlain. Celui-ci n'ayant pu former une association, et ne voulant pas perdre les pelleteries de l'année courante, repartit pour le Canada avec un simple passe-port du prince pour quatre vaisseaux, à la condition qu'on lui fournirait les hommes qui lui seraient nécessaires, pour l'aider soit à la poursuite de ses découvertes, soit à l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite aux sauvages, en 1611, de les secourir contre leurs ennemis.

18. Champlain arriva à Québec le 7 mai 1613, après une absence de près de deux ans. Il trouva tous les hommes de l'établissement en bonne santé. Peu après, il se rendit au saut St. Louis, où il espérait rencontrer les sauvages de l'Ouest.

19. Désirant explorer les pays de l'Ouest, Champlain résolut de remonter l'Outaouais, ou grande rivière des Algonquins, et pénétra jusque vers ses sources. De retour au saut St. Louis, il fut convaincu qu'il n'aurait rien à faire dans le pays durant l'hiver. Il résolut donc d'aller en France, où sa présence pouvait être utile aux intérêts de sa colonie; et, le 26 août, il s'embarqua à Tadoussac pour Saint-Malo.

20. A son retour en France, Champlain se rendit à Fontainebleau, où étaient alors le roi et le prince de Condé. Il leur rendit compte de son voyage, et leur fit agréer le projet de former une bonne et puissante compagnie dont les ressources permettraient de poursuivre et d'améliorer les entreprises déjà commencées. Après de nombreuses difficultés, la compagnie dite de Rouen ayant été constituée pour onze années, fut approuvée et autorisée par le roi et par le prince de Condé.

21. Après la formation de la compagnie dont nous venons de parler, Champlain songea à mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis longtemps, de conduire avec lui des missionnaires, pour raviver et soutenir la foi des Français, ainsi que pour prêcher les vérités de l'Évangile aux nations infidèles de l'Amérique.

22. M. de Champlain repartit de Honneur, pour la Nouvelle-France le 24 avril 1615, emmenant quatre Pères Récollets. Il mouilla, le 25 mai, devant Tadoussac, et, peu après, il arriva à Québec. Ces religieux Récollets étaient les Pères Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et le frère Pacifique du Plessis. La compagnie s'engagea à leur fournir tout ce qui était nécessaire.

23. Le Père Jean Dolbeau s'arrêta à Québec. Il se concerta avec Champlain pour l'érection d'une petite chapelle et d'une maison pour y recevoir les religieux. L'emplacement choisi était près du lieu où est, à la basse-ville, l'église Notre-Dames-Victoires. La chapelle étant terminée, le 25 juin 1615, le Père Dolbeau y célébra, au son de l'artillerie, la première messe qui eût été dite, en cet endroit, depuis les voyages de

15. Où alla ensuite Champlain? Quelle fut l'occupation de Champlain à son retour en France?—16. A qui Champlain s'adressa-t-il alors?—17. Qui succéda à Charles de Bourbon, mort quelques semaines après sa nomination?—18. Quand Champlain arriva-t-il à Québec?—19. Que fit-il, désirant explorer les pays de l'Ouest? De retour au saut Saint-Louis, que fit-il?

20. Que fit Champlain à son retour en France?—21. Que fit-il après la formation de la compagnie dont nous venons de parler?—22. Quand repartit-il pour la Nouvelle-France?—23. Quel Père s'arrêta à Québec? Où allèrent les autres Pères?

Cartier. Impatients d'exercer leur zèle pour le salut des sauvages, les Pères Jamay et Le Caron se rendirent au saut Saint-Louis.

21. Peu de temps après son arrivée à Québec, 1615, Champlain partit pour le saut Saint-Louis, où il trouva des Hurons qui l'engagèrent dans une nouvelle expédition contre les Iroquois. Ayant été grièvement blessé, il fut obligé d'hiverner au milieu des Hurons et loin de sa colonie. Il profita de sa mésaventure pour mieux connaître les Hurons et pour apprendre leur langage. Il découvrit les lacs Ontario, Huron et Nipissing.

25. A l'ouverture de la navigation, Champlain partit pour Québec, où il arriva le 11 juillet 1616. Il était accompagné du Père Le Caron et de quelques sauvages. Toute la colonie, qui l'avait cru mort, se réjouit de le voir revenir plein de vie et d'ardeur.

26. Champlain partit de Québec, le 20 juillet, accompagné des Pères Jamay et Le Caron, pour aller prendre le vaisseau de Pontgravé, à Tadoussac, qui mit à la voile le 3 août, et arriva à Honfleur, le 10 septembre 1616. A son arrivée en France, il coura les intérêts de la colonie fort compromis : le prince de Condé, vice-roi du Canada, venait d'être arrêté et enfermé à la Bastille pour avoir pris les armes contre le souverain.

27. Les deux Pères Récollets qui avaient consenti à accompagner Champlain, à dessein de soutenir ses mesures et de l'aider à plaider la cause de la colonie, durent lui écrire, quelque temps après, en Normandie, pour lui faire connaître l'inutilité de leur peine, et leur extrême chagrin de se voir si mal accueillis. Néanmoins, dans l'espérance de profiter des occasions qui pourraient s'offrir pour servir le Canada à la cour et ailleurs, le Père Jamay resta en France, et fut remplacé dans sa charge par le Père LeCaron, qui retourna à Québec, et conduisit avec lui le Père Paul Huet.

28. Au printemps de 1617, pendant que les associés étaient en querelle, Champlain repartit pour le Canada. Son embarquement était plus considérable que les précédents ; et il faisait surtout une précieuse acquisition dans la personne de Louis Hébert, qui emmenait avec lui tout sa famille, pour s'occuper de la culture du sol. La traversée fut très-longue et très-dangereuse, et l'on n'arriva au port qu'après avoir épuisé presque toutes les provisions. Pour surcroît d'embarras, la disette était à Québec.

29. D'année en année, dit l'abbé Ferland, les mêmes difficultés poursuivaient le fondateur de Québec. En France, tracasseries, lésinerie, délais, du côté des associés ; jalousies, procès, empiétement, de la part des marchands étrangers à la compagnie ; indifférence de la cour, qui ne pouvait, ni ne voulait s'occuper de ces possessions lointaines ; sur mer, des voyages longs, pénibles, et souvent dangereux ; en Amérique, la disette et les maladies parmi les Français, la légèreté et la malveillance des nations indigènes ; voilà les épreuves sans cesse renaissantes, que Champlain était condamné à subir dans l'accomplissement de sa noble mission. Et cependant, sa foi au succès de son œuvre était si ferme, son désir de fonder un empire français en Amérique, et d'appeler les nations sauvages à la religion chrétienne et à la civilisation, était si ardent et si persévérant, que rien ne pouvait ébranler son dévouement, ni diminuer sa confiance dans la protection de Dieu.

30. Dès l'automne de cette même année, 1617 Champlain retourna en France, accompagné du Père Jean Dolbeau, pour tâcher d'éclairer les principaux associés de la compagnie sur leurs véritables intérêts.

31. Durant cet hiver, la petite colonie fut menacée d'une destruction complète. Les sauvages alliés des Français prétendirent avoir reçu d'eux quelque sujet de mécontentement, et résolurent de s'en débarrasser. Ils commencèrent par décharger leur fureur sur deux de ces derniers, qu'ils tuèrent à coups de hache. Le meurtre ayant été découvert, les sauvages recommencèrent à craindre la vengeance des Français. Pour en prévenir les effets, ils montèrent aux Trois-Rivières, et tinrent, au nombre de 800, un grand conseil, dont le résultat fut qu'ils

24. Que fit Champlain peu de temps après son arrivée à Québec ? — Quel fut le résultat de cette expédition ? — 25. Que fit Champlain à l'ouverture de la navigation ? — 26. Demoura-t-il longtemps à Québec ? — 27. Que durent faire les deux Pères Récollets qui l'avaient accompagné en France ?

28. Quand Champlain repartit-il pour le Canada ? — 29. Que dit l'abbé Ferland des épreuves qu'eut à subir le fondateur de Québec ? — 30. Que fit Champlain dès l'automne de la même année ?

31. Quel danger courut la petite colonie durant l'hiver ? — 32. Que faisait Champlain en France ? — 33. Que tenta la compagnie à l'égard de Champlain ?

prendraient les colons de Québec, et leur comptaient à tous la gorge. Mais l'un d'eux, nommé Laforrière, qui témoignait de la sympathie aux religieux Récollets, donna avis du complot au Frère Pacifique Du Plessis, qui fit aussitôt avvertir les Français retranchés dans le petit fort de Québec, qui était de bois assez mal en ordre. Les sauvages ne voyant découverts, crurent qu'il valait mieux recourir aux voies de conciliation. Ils députèrent à Québec pour constater que le meurtre était le fait de quelque particulier sans aveu. A cause de sa faiblesse, la colonie ne put en tirer vengeance ; pourtant elle exigea des otages.

32. Pendant ce temps, Champlain employait en France tout son crédit et celui de ses amis, pour arracher à la compagnie des secours plus abondants. Depuis des années, il ne faisait qu'aller et venir de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait presque jamais tels, à beaucoup près, qu'il les demandait.

33. Trouvant en Champlain un censeur incommode, la compagnie essaya de lui enlever le commandement de la colonie. D'un caractère franc, loyal et honnête, il ne ménageait, en effet, aucun reproche à la compagnie, au sujet de sa conduite. Elle eût voulu quelqu'un plus souple et plus traitable.

34. Au printemps de 1620, les Récollets de Québec jetèrent les fondements de leur couvent de Notre-Dame-des-Anges.

35. La même année, le prince de Condé céda sa vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France, lequel nomma Champlain son lieutenant-général dans la Nouvelle-France. Le nouveau vice-roi engagea celui-ci à se rendre à Québec, pour y fortifier l'habitation et la mettre à l'abri d'une attaque.

36. Champlain repassa au Canada au printemps de 1620 ; il arriva à Québec vers le commencement de juillet. Persuadé que cette fois, la colonie allait prendre une nouvelle face, il emmena sa femme et plusieurs personnes qu'il avait engagées à le suivre ; puis il fit réparer les logements et construire le fort et le château Saint-Louis : précaution sage, car la population résidente n'eût pu résister à une attaque un peu sérieuse, puisque, pendant l'hiver de 1620-21, il n'y avait à Québec que soixante personnes, en comptant hommes, femmes, enfants et religieux.

CHAPITRE II.

De la formation de la Compagnie de Montmorency, à la restitution à la France du Canada et de l'Acadie (1621-1632).

SOMMAIRE.

1-2. Compagnie de Montmorency : discussions entre l'ancienne et la nouvelle compagnie.—3-5. Leur union.—6-8. Un parti d'Iroquois attaque le couvent des Récollets.—9. Champlain reconduit sa famille en France.—10. Le duc de Ventadour, vice-roi.—11. Arrivée des PP. Jésuites au Canada.—12-13. Champlain retourne à Québec, et fait reprendre les travaux négligés.—14. Compagnie des Cent-Associés.—15-16. Ses privilèges et ses obligations.—17. Entreprise des Anglais contre Québec.—18-19. David Kertk s'empare de Tadoussac.—20-22. Prise de Québec par les Kertk.

1. Sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen, le duc de Montmorency en établit une autre en 1621, pour faire opposition à la première, et dans l'espérance que cette nouvelle compagnie serait plus fidèle aux engagements qu'elle prit à son tour. Les chefs de la nouvelle association étaient les sieurs Guillaume de Caen, et son neveu, Emery de Caen.

2. En accordant à la compagnie de Rouen un privilège pour la traite des pelleteries, le roi avait obligé les associés : 1o à entretenir le fort et l'habitation de Québec ; 2o à bâtir de nouveaux forts quand il serait nécessaire ; 3o à soutenir un corps de missionnaires dans la Nouvelle-France ; 4o à y envoyer des cultivateurs, des ouvriers, des artisans ; 5o enfin, à maintenir des officiers et des soldats en nombre suffisant pour la protection des Français et des Sauvages alliés. Mais ces engagements furent négligés.

3. Les deux compagnies ne furent pas longtemps en désaccord ; car, peu de temps après, il arriva de France un arrêt du Conseil qui réglait les différends survenus entre elles. Cet accord des deux compagnies ne procura cependant en rien

34. Que firent les Récollets de Québec, au printemps de 1620 ? — 35. Que fit le prince de Condé en 1620, touchant sa vice-royauté de la Nouvelle-France ? — 36. Quand Champlain repassa-t-il au Canada ?

1. En 1621, que fit le duc de Montmorency sur de nouvelles plaintes portées contre la compagnie de Rouen ? — 2. A quoi le roi avait-il obligé les associés de la compagnie de Rouen ? — 3. Les deux compagnies furent-elles longtemps en désaccord ?

l'avancement de la colonie. Il fut aisé à Champlain de reconnaître qu'il rencontrait les mêmes obstacles qu'auparavant, tant pour attirer des colons dans le pays, que pour y construire un fort de défense.

4. Ayant à se plaindre des deux compagnies, Champlain résolut de s'adresser au roi lui-même. Comme sa présence était nécessaire à Québec, il choisit pour cette fin le Père George Le Bailly, récollet, venu en 1620. C'était un homme distingué par sa naissance, remarquable par son mérite personnel, et possédant l'estime de Louis XIII. Ce Père obtint, entre autres choses, un arrêt du Conseil d'Etat, qui réunissait les deux compagnies en une seule, et qui accordait à la compagnie de Montmorency le privilège de la traite. Au printemps de 1622, les discussions étaient terminées, et la paix était faite entre les deux compagnies rivales.

5. Dans l'automne de 1621, Champlain renvoya en France deux familles qui n'avaient encore rien fait sur leurs terres, bien qu'elles fussent dans le pays depuis plus de deux ans. Dans le temps où il éloignait tous ceux qui, par leurs désordres ou par leur paresse, étaient devenus une charge pour le pays, il assura la sécurité des autres par de sages règlements; à cet effet, le 12 septembre 1621, il publia quelques ordonnances propres à maintenir dans le respect ceux qui auraient pu être tentés de troubler l'ordre.

6. Pendant l'hiver de 1621-22, Champlain conclut de nouvelles alliances avec quelques tribus sauvages. A cette nouvelle, les Iroquois se mirent en compagnie en plusieurs partis : l'un d'eux attaqua les Français au fort Saint-Louis; l'autre se rendit à Québec; il y attaqua l'établissement des Récollets sur les bords de la rivière Saint-Charles, où il y avait un petit fort. Ils furent repoussés avec une perte de sept ou huit des leurs, par quelques Français et par des sauvages alliés.

7. En 1623, arrivèrent à Québec, le Père Nicolas Viel et le Frère Gabriel Sagard, premier historien des missions huronnes. Ils furent envoyés tous deux au pays des Hurons, sous la conduite du Père Le Caron.

8. L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de St. Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi pour premier patron de la Nouvelle-France.

9. Voyant que la compagnie, non contente de laisser le pays sans défense, négligeait encore de pourvoir Québec des vivres nécessaires, Champlain se détermina à reconduire sa femme en France. Il partit de Québec le 15 août 1624, après avoir instamment recommandé, non-seulement les travaux de l'habitation, mais encore ceux du fort Saint-Louis. Il laissa le commandement, en son absence, au sieur Emery de Caen, qui était en même temps le principal commis de la colonie.

10. Fatigué des querelles qui s'élevaient continuellement entre les deux parties de la compagnie du Canada, le duc de Montmorency céda sa vice-royauté au duc de Ventadour. Henri de Lévis, duc de Ventadour, neveu du duc de Montmorency, était retiré de la cour, et avait même reçu les ordres sacrés. Il ne se chargeait des affaires de la Nouvelle-France que pour favoriser la conversion des sauvages. Aussi, accueillit-il favorablement le projet d'envoyer des Jésuites au secours des Pères Récollets, qui en avaient fait eux-mêmes la demande.

11. Les premiers Jésuites qui vinrent au Canada, furent les Pères Charles Lalemant, Jean de Brebeuf, Edmond Massé, et deux frères coadjuteurs. Ces Pères, accompagnés du Père Joseph de la Roche-Daillon, récollet, arrivèrent à Québec en 1625. Mais ils s'aperçurent bientôt qu'on avait travaillé à exciter des préjugés contre eux. De Caen les engageait à retourner en France, lorsque les Récollets vinrent leur offrir généreusement l'hospitalité, jusqu'à ce qu'ils se fussent construit un logement.

12. A la nouvelle que de Caen inquiétait les catholiques de Québec jusqu'à vouloir les obliger d'assister aux prières des Huguenots, M. de Champlain, retenu en France pour les affaires

du Canada et les siennes propres, porta des plaintes au roi. Le sieur de la Balde fut alors nommé pour remplacer le sieur de Caen.

13. A son retour à Québec, en 1626, Champlain trouva l'habitation et le fort Saint-Louis dans l'état où il les avait laissés deux ans auparavant. Il fit achever le magasin, et, considérant que le fort commencé était bien petit pour servir de retraite aux habitants de Québec, en cas d'attaque, il résolut nonobstant la mauvaise volonté de la compagnie, de le démolir et de construire à sa place un fort plus spacieux.

14. Le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements, résolurent de la supprimer et d'en former une nouvelle qui donnât enfin naissance à une colonie française catholique, selon le dessein de François I. En conséquence, une nouvelle compagnie connue sous le nom de Compagnie des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, fut formée le 29 avril 1627. Elle était composée du Cardinal de Richelieu, du maréchal d'Effiat, du sieur de Roquemont, du commandeur de Basilly, de M. de Champlain et de plusieurs autres personnes distinguées par leur naissance ou par leurs richesses.

15. La nouvelle compagnie s'obligea à faire passer deux ou trois cents hommes dans la Nouvelle-France, dès l'année 1628, et à continuer d'en envoyer annuellement, afin qu'au bout de quinze ans la colonie renfermât au moins 4000 Français catholiques. La compagnie devait : 1o. loger, nourrir et entretenir les nouveaux colons pendant trois ans; 2o. leur distribuer des terres défrichées et des grains pour les premiers semailles; 3o. enfin, pourvoir pendant quinze ans à la subsistance des ministres de la religion et à l'entretien du culte.

16. En retour des dépenses que la compagnie aurait à encourir, le roi lui accordait la concession à perpétuité du Canada et de la Floride, avec leurs dépendances, sous la réserve du foi et hommage, avec une couronne d'or du poids de huit marcs, à chaque mutation de roi, et la confirmation des principaux officiers de justice. Le roi accordait aussi à la même compagnie le pouvoir de fabriquer des armes, de fortifier les places nécessaires à la conservation du pays, de distribuer les terres aux conditions qu'elle jugerait à propos; ainsi que la jouissance exclusive, non-seulement de la traite des pelleteries, mais encore, et pendant quinze ans, celle de tout autre commerce par terre et par mer, à la réserve, cependant, de la pêche de la morue et de celle de la baleine, qui devaient être libres à tous les Français.

17. Presque aussitôt après cette puissante organisation, qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie, la guerre se déclara entre la France et l'Angleterre. Celle-ci envoya aussitôt une flotte de dix-huit vaisseaux, commandée par David Kerk, calviniste français, pour s'emparer de la Nouvelle-France.

Il est incontestable que David Kerk avec ses deux frères Louis et Thomas, et les autres chefs de cette expédition, étaient des calvinistes français et d'autres mécontents qui, s'étant réjouis en Angleterre, se donnèrent à cette nation pour faire la guerre à la France, leur patrie.

18. David Kerk s'empara d'abord de Port-Royal et de Tadoussac. Il envoya ensuite une chaloupe à Québec, où elle arriva le 10 juillet 1628, portant à Champlain une lettre dans laquelle il était invité à rendre ce fort et l'habitation de cette place. Celui-ci répondit avec honnêteté et dignité, mais en même temps avec assurance : "Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans ce que le pays fournit, dont les soldats de ce lieu se passent aussi bien que s'ils avaient les moilleurs farines du monde; et, sachant très-bien que rendre un fort et habitation en l'état où nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître devant notre roi....., je sais que vous estimerez plus notre courage en attendant de pied ferme votre personne avec vos forces, que si lâchement nous abandonnions une chose qui nous est si chère, sans d'abord voir l'essai de vos canons, approchez..... Nous attendons d'heure à autre pour

les catholiques de Québec?—13. Dans quel état Champlain trouva-t-il la colonie à son retour à Québec, en 1626? Que fit-il alors?—14. Que fit le roi Louis XIII et son ministre, le cardinal de Richelieu, ayant appris que la compagnie ne remplissait pas ses engagements? Quand fut formée la compagnie des Cent-Associés?

15. A quel s'obligea la nouvelle compagnie?—16. Quels avantages le roi accordait-il à la compagnie, en retour des dépenses qu'elle avait à encourir?—17. Qu'arriva-t-il presque aussitôt après cette organisation qui donnait de si belles espérances pour l'avenir de la colonie? Quel fut le résultat de la guerre?

18. De quelles places Kerk s'empara-t-il d'abord? Que fit-il

4. Quelle résolution prit Champlain ayant à se plaindre des deux compagnies?—5. Quelle mesure prit-il dans l'automne de 1621?—6. Que fit-il pendant l'hiver de 1621-22? Que firent les Iroquois à cette nouvelle?

7. Quels nouveaux ouvriers apostoliques arrivèrent à Québec, en 1623?—8. Par quel événement fut marquée, à Québec, l'année 1624?

9. Quelle détermination prit Champlain, voyant que la compagnie négligeait la petite colonie? A qui laissa-t-il le commandement en son absence?—10. Que fit le duc de Montmorency fatigué des querelles continues entre les deux parties de la compagnie du Canada?

11. Quels furent les premiers Jésuites qui vinrent au Canada?

12. Que fit Champlain à la nouvelle de la conduite de Caen envers

vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions que vous avez eues sur ces lieux." Le refus ferme de Champlain engagea les ennemis à renoncer au dessein de déloger les Français. Toutefois, s'ils eussent attaqué Québec, ils l'auraient pris assez facilement, car il ne s'y trouvait plus que cinquante livres de poudre à canon, et les provisions de toute espèce manquaient.

19. Sur le refus de Champlain, Kertk prit le parti de surprendre la flottille chargée de vivres, que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. Cette flottille, commandée par de Roquemont, dut, après six heures de combat, se rendre à l'amiral Kertk. Sa destruction entraîna nécessairement les suites les plus fâcheuses pour la colonie.

20. En 1629, une escadre anglaise, commandée par les frères Kertk, se présenta devant Québec, et M. de Champlain, n'ayant encore reçu aucun secours de France, fut obligé de se rendre. En apprenant l'arrivée de cette escadre, Champlain avait convoqué une assemblée des principaux de la colonie pour délibérer de concert sur le parti à prendre ; il y fut arrêté que, dans l'impuissance où l'on était de se défendre, on chercherait à obtenir la meilleure composition que l'on pourrait. Champlain obtint, en effet, une composition honnête et raisonnable. Il fut permis aux Français de sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelletières qui leur appartenaient en propre ; aux soldats, d'emporter chacun leurs habits et une robe de castor, et aux religieux, leurs robes et leurs livres, en leur promettant à tous de les conduire en Angleterre, et de là en France.

21. Le lendemain de la capitulation, 20 juillet, le capitaine Louis Kertk prit possession de la place et traita Champlain avec beaucoup d'égards. Il offrit sa protection et pleine liberté à deux ou trois familles françaises établies à Québec, si elles voulaient rester dans le pays. C'est que Louis Kertk était français de naissance, homme aimable et très-poli. Champlain et les Jésuites partirent avec Thomas Kertk pour Tadoussac, où ils préféraient attendre le départ de la flotte pour l'Europe. David Kertk reçut Champlain avec politesse.

22. A son arrivée en Angleterre, le 20 octobre 1629, Champlain apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. Il se rendit chez l'ambassadeur français, auquel il présenta un mémoire de ce qui s'était passé, et l'original de la capitulation de Québec. Mais il s'écoula plus de deux ans avant que la difficulté fût réglée.

ensuite ?—19. Sur le refus de Champlain, quel parti prit alors Kertk ?—20. Qu'arriva-t-il en l'année 1629 ?—21. Qu'est-ce qui eut lieu le lendemain de la capitulation ?—22. Qu'apprit Champlain à son arrivée en Angleterre ? Où se rendit-il ?

(A continuer.)

Causeries économiques.

PAPIER-MONNAIE.

Un soir, l'instituteur entre chez le père Dupont au moment où celui-ci montrait à ses enfants et à quelques amis un billet de banque de 50 fr. qu'il venait de recevoir. C'était le premier qu'on eût vu au village.

L'un des assistants dit qu'un billet de banque était comme du papier-monnaie.

— Il y a donc aussi de la monnaie en papier ? demanda Philippe.

— On en voit dans plusieurs pays, répondit l'instituteur.

— Est-ce que tout le monde peut en faire ? demanda Jean.

— Il ne suffit pas, fut la réponse du père Dupont, d'imprimer sur un carré de papier le mot *monnaie* et d'ajouter un chiffre, pour que ce soit de la monnaie ou du papier-monnaie ; il faut encore que chacun l'accepte en paiement d'une dette ou d'une marchandise.

— Le gouvernement, ajouta l'instituteur, est le seul qui puisse battre monnaie. Quand il ne peut pas frapper des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, il fait, dans certains pays, du papier-monnaie ; mais c'est là une dette qu'il contracte envers le public. C'est comme s'il disait : Prenez en attendant le papier, je vous le rembourserai en bonne monnaie, c'est-à-dire en espèces sonnantes, dès que je le pourrai.

PHILIPPE.—A qui le gouvernement dit-il de prendre le papier-monnaie ?

L'INSTITUTEUR.—A ses créanciers. Lorsque le gouvernement a des dépenses à faire, et qu'il n'a pas d'argent il paye en papier, en *bons*, en *billets*, ou comme on voudra l'appeler. On dit aussi : le gouvernement *émet* du papier-monnaie.

LOUIS.—Et comment rembourse-t-il le papier qu'il a émis ?

L'INSTITUTEUR.—De différentes manières. Par exemple, il accepte lui-même le papier qu'il a émis ; c'est-à-dire qu'on est admis à payer ses impôts en billets. Si le gouvernement détruit (brûle) une partie du papier versé dans la caisse de l'Etat, c'est comme s'il l'avait remboursé. Il n'est plus entre les mains du public. (Il n'est plus en circulation.)

Le gouvernement peut aussi inviter le public à lui rapporter le papier, avec promesse de le rembourser en espèces. Il y a encore d'autres façons de retirer le papier de la circulation.

LE PÈRE DUPONT.—Je n'aime pas le papier-monnaie, je crains toujours d'en voir baisser la valeur.

L'INSTITUTEUR.—La valeur du papier baisse quand il y en a trop. Plus il émet de papier, plus le gouvernement s'endette ; bientôt le public perd confiance, il préfère l'argent métallique, il refuserait le papier si la loi le permettait, c'est que le papier-monnaie émis par l'Etat a toujours *cours forcé*, ce qui veut dire que tout le monde est obligé de l'accepter ; seulement on ne le prend alors qu'à un prix inférieur. Dans ce cas on dit que le papier est en baisse ou qu'il est déprécié. Un billet de 10 fr. se donne alors pour 9 fr. 50, pour 9 fr. ou même moins, en espèces.

UN VOISIN.—Puis les pays étrangers prennent volontiers l'or en paiement, mais ils n'acceptent que difficilement le papier, ce qui est très-gênant pour le commerce.

L'INSTITUTEUR.—Le plus grand inconvénient du papier-monnaie, c'est qu'il fait monter les prix.

PAUL.—Et comment cela ?

L'INSTITUTEUR.—Quand un billet marqué de 20 fr., baisse de 5 fr., alors on demande 25 fr. en papier pour donner 20 fr. en or. De même le marchand demandera 25 fr. au lieu de 20 fr. pour une lampe, par exemple, qu'il aurait vendu 20 fr. en d'autre temps.

LE VOISIN.—Il y sera bien forcé s'il a fait venir cette lampe de l'étranger, car il aura été obligé pour la payer, d'acheter l'or à 25 fr. les 20 fr.

LE BILLET DE BANQUE.—LA BANQUE.

—C'est donc le gouvernement qui fait le billet de banque, demanda Jean.

—Aucunement, répondit le père Dupont, c'est la Banque de France.

—Mais qu'est-ce que la Banque de France, demandèrent les enfants.

—Je vais tâcher de vous le faire comprendre dit l'instituteur.

Prenez pour exemple le boulanger. Avec quoi fait-il du pain ?

LES ENFANTS, à la fois.—Avec de la farine.

L'INSTITUTEUR.—Bien. Mais où prend il la farine ?

LES ENFANTS.—Il l'achète du meunier.

L'INSTITUTEUR.—Soit, mais ne répondez pas tous à la fois. Et où le meunier prend il la farine, Philippe ?

PHILIPPE.—Il moule du grain qu'il a acheté chez le cultivateur.

L'INSTITUTEUR.—Est-ce que le boulanger reçoit pour rien la farine ?

JEAN.—Il l'achète.

L'INSTITUTEUR.—Mais s'il n'a pas d'argent dans sa caisse, comment la payer.

PIERRE.—Il donne un billet.

L'INSTITUTEUR.—Pas toujours. Quelquefois il se con-

tente de dire au meunier : Je n'ai pas d'argent en ce moment, mais dans quelque jours, quand j'aurai vendu le pain que je vais faire avec votre farine, je vous payerai. Si le meunier s'en contente, c'est bien ; mais le meunier peut avoir besoin d'argent pour acheter du grain, surtout si la quantité de farine vendue au boulanger est grande. C'est alors que le meunier demande un billet, c'est-à-dire une promesse écrite par laquelle le boulanger s'engage à payer la somme à une date convenue.

—Que fera le meunier de ce billet ?

—Il pourrait bien aller chez un cultivateur et lui dire : Donnez-moi pour 200 fr. de blé, le boulanger, dont voici le billet, vous payera.

—Pourrait-il, Philippe ?

PHILIPPE.—Je crois que oui.

LE PÈRE DUPONT.—Mais s'il vient chez moi avec son billet, je verrai d'abord quel est le boulanger qui fait la promesse ; je n'ai pas confiance en tout le monde, moi ! j'ai été trompé plus d'une fois.

L'INSTITUTEUR.—Ce n'est pas tout. Vous pourriez trouver que le boulanger est solvable et payera exactement, et ne pas vouloir du billet.

LE PÈRE DUPONT.—En effet, si j'ai besoin d'argent tout de suite, et que le billet ne soit payable que dans un mois ou deux.

L'INSTITUTEUR.—Voyons, cher voisin, il peut y avoir encore une autre circonstance émise qui empêche l'affaire de se faire.

LE PÈRE DUPONT.—Sans doute, le billet est de 200 fr. et si je n'ai plus que pour 150 fr. de blé à vendre, l'affaire ne se fera pas.

L'INSTITUTEUR.—Résumons : le billet du boulanger n'a pas cours (n'est pas accepté par tout le monde) : 1^o. parce qu'on ne connaît pas la solvabilité du débiteur ; 2^o. parce que l'échéance du billet est trop éloignée ; 3^o. parce que le montant du billet n'est pas l'équivalent de la valeur de la marchandise.

—Que fait alors le meunier ? Il va chez un banquier, c'est-à-dire une personne faisant un commerce d'argent contre des billets, c'est ce commerce qu'on appelle banque. Si le banquier a confiance dans le meunier il prendra le billet et le paiera en défalquant une petite somme pour sa peine. (Il l'escomptera.) Le banquier peut attendre l'échéance du billet et fera toucher l'argent chez le boulanger. S'il a besoin d'argent plus tôt, il va à la Banque de France, qui est un très-grand banquier, surveillé étroitement par l'Etat.

LE PÈRE DUPONT.—La Banque de France est une compagnie.

L'INSTITUTEUR.—J'allais l'expliquer. Les fonds de ce grand banquier qu'on appelle la Banque de France appartiennent à un certain nombre de personnes, associées ou actionnaires, et les affaires sont dirigées par un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par le gouvernement et par un conseil élu par les actionnaires. C'est devant ce conseil que le banquier apporte le billet du boulanger. Mais avant de continuer, je désire savoir si vous vous rappelez encore le chemin que ce billet a fait.

PHILIPPE.—Le boulanger l'a donné au meunier, qui l'a passé au banquier.

L'INSTITUTEUR.—Bien. Le boulanger promet le paiement, et signe son billet ; le meunier garantit le paiement, et signe (au dos, endosser) ; le banquier ajoute sa propre garantie et signe également, car la banque veut être sûre d'être remboursée, il lui faut 3 signatures pour qu'elle accepte un billet.

Encore ne vous donne-t-elle pas de l'argent ; elle se borne à échanger le billet du boulanger contre ses propres billets à elle. C'est qu'elle n'aurait pas assez d'argent pour satisfaire tout le monde quoiqu'elle possède 182 millions et demi ! Or, son billet à elle, le billet de ban-

que, vaut mieux que le billet du boulanger. Pourquoi ?

LE PÈRE DUPONT.—C'est facile...

L'INSTITUTEUR.—De grâce, ne dites rien, les enfants vont trouver la réponse tout seuls. Voyons Pierre, pourquoi refuserait-on le billet du boulanger ?

PIERRE.—1^o parce qu'on ne connaît pas sa solvabilité ; 2^o parce que l'échéance du billet, est trop éloignée ; 3^o parce que le montant du billet ne s'accorde pas avec la valeur de la marchandise.

L'INSTITUTEUR.—Le billet de banque est tout le contraire : 1^o tout le monde connaît la solvabilité de la banque ; 2^o l'échéance n'est pas éloignée, puisqu'en temps ordinaire la Banque rembourse le billet à vue, ou à la présentation ; ou n'a qu'à aller à la caisse pour avoir des espèces ; 3^o. parce que les billets de banques ont des coupures diverses : 1,000 fr., 500 fr., 200 fr., 100 fr., 50 fr., 25 fr. et même 20 fr. L'appoint s'ajoute en monnaie métallique. On prend d'autant plus volontiers les billets de la banque de France, qu'elle a seul le droit d'en émettre. En temps ordinaire ce sont des engagements qu'elle prend de payer une somme aussitôt qu'elle est demandée. Mais aux époques extraordinaires,—révolution, guerre—le gouvernement confère quelquefois à ce billet le *cours forcé*, alors ils sont réellement de la monnaie en papier, ou du papier monnaie. On ne peut pas dans ces moments de crise en demander le remboursement à la Banque en argent.

LE PÈRE DUPONT.—Seulement il ne faut pas que le cours forcé dure trop longtemps.

LE CRÉDIT.

La conversation se prolongeant, le père Dupont eut l'occasion de dire qu'il n'aimait pas vendre à crédit au consommateur, et que si le crédit était souvent utile, nécessaire même, au producteur, il était nuisible, pernicieux au consommateur.

Les enfants avaient bien compris ce que voulait dire : vendre à crédit (donner la marchandise de suite et attendre le paiement), mais ils ne voyaient pas pourquoi le crédit serait utile aux uns et nuisible aux autres. Philippe ayant demandé des explications, l'instituteur se chargea de les donner.

« Vous vous rappelez, dit-il, que nous avons supposé un boulanger qui achète de la farine contre un billet.

—Oui, oui, fut la réponse unanime.

—Le billet, poursuit l'instituteur, n'est pas de l'argent, c'est seulement la promesse écrite d'en donner ; quelquefois, en achetant, on se borne à promettre verbalement, car un honnête homme, ayant de l'argent, paye, qu'il ait ou non souscrit un billet.

Faire crédit (croire que l'emprunteur voudra et pourra payer) est une affaire de confiance.

Maintenant, supposons que le meunier n'a pas confiance et ne lui vend pas la farine à crédit, que fera le boulanger ?

PHILIPPE.—Il ira chez un autre.

L'INSTITUTEUR.—Et si tous les meuniers répondent de même ?

PIERRE.—Il n'aura pas de farine et ne fera pas de pain.

L'INSTITUTEUR.—Et s'il se fait pas de pain, il ne gagne pas sa vie. Le crédit lui est donc utile pour travailler et faire vivre sa famille. Sans la farine le boulanger se croise les bras, son four est inoccupé.

JEAN.—Et nous n'avons pas de pain à manger.

L'INSTITUTEUR.—C'est très-juste, le consommateur en souffrirait, puisqu'il y aurait moins de pain. Mais ce n'est pas tout. Si le meunier ne vend pas la farine à crédit, et qu'il n'ait pas d'occasion de la vendre au comptant, qu'en fera-t-il ?

PHILIPPE.—Il n'en fera rien.

LE PÈRE DUPONT.—Et avec le temps la farine se gâtera.

L'INSTITUTEUR.—Il en moudra moins. Pourquoi acheter

du blé dont il n'aura pas l'emploi, et se donner la peine de le moudre, sachant que sa peine sera perdue ?

LE PÈRE DUPONT.—Et s'il avait acheté le blé à crédit, sans pouvoir vendre la farine, comment payerait-il ? Et si le cultivateur ne voulait pas vendre son blé à crédit ?

L'INSTITUTEUR.—Sans aucun doute, il vaudrait mieux que le producteur pût toujours acheter et vendre au comptant, mais cela n'étant pas, on se contente de faire crédit, avec prudence bien entendu. Alors, voici comment les choses peuvent se passer : le cultivateur vend du blé au meunier et reçoit un billet, qu'il garde jusqu'à l'échéance ; quelquefois aussi il peut le passer à un banquier contre de l'argent comptant, ou le céder au marchand de bestiaux, si celui-ci connaît le meunier. Le meunier de son côté moudra le blé et vendra la farine au boulanger contre un billet ; enfin le boulanger fera du pain et le vendra au consommateur.

Supposons que le consommateur paye comptant, comme il le doit, le boulanger aura l'argent nécessaire pour payer le meunier, qui pourra payer le cultivateur. Et si le cultivateur a passé le billet au marchand de bestiaux, celui-ci sera payé directement par le meunier, de sorte que l'argent du consommateur aura finalement tout payé.

JEAN.—Puisque tout est fait pour le consommateur, il faut bien qu'il paye tout.

L'INSTITUTEUR.—C'est très-juste. Nous avons vu que le crédit facilite la production, en confiant les matières premières à ceux qui sont en état de les travailler. Dans notre exemple, c'est comme si le meunier disait au cultivateur : Je vais moudre vos grains, le boulanger me payera ma peine ; le boulanger dit ensuite : Je vais cuire du pain, le consommateur nous payera tous. Je demanderai maintenant pourquoi le consommateur doit payer comptant ?

PIERRE.—Pour que les producteurs puissent être payés à leur tour.

LE PÈRE DUPONT.—Ce n'est pas tout. Le consommateur qui achète à crédit est sujet à s'endetter, car il n'emprunte pas pour produire, mais pour consommer ; ce qu'on a consommé n'existe plus.

L'INSTITUTEUR.—C'est cela : le seul crédit utile est celui qui a pour but la production ; toute autre est un malheur ou une faute.

LE CAPITAL.

Un dimanche, un groupe de voisins et de voisines étaient assis à l'ombre d'un gros noyer, et les enfants écoutèrent la conversation avec intérêt. On racontait l'histoire de plusieurs habitants de la localité et des environs qui avaient été pauvres dans leur enfance et qui, avec le temps et à force d'économies, ont acquis l'aisance et même la richesse.

On venait justement d'apprendre que Charles, le fils du menuisier, avait acheté une petite maison et un champ assez grand pour 5,000 francs. Il avait payé 3,000 fr. comptant et pris des termes pour le reste. C'est qu'il gagnait 3 fr. 50 par jour et n'en dépensait que 2.

On disait que s'il continuait à être aussi économique, il se ferait une fortune.

Les enfants étaient tous disposés à devenir riches. "Vous n'avez qu'à travailler et à économiser, c'est-à-dire à ne pas dépenser, leur dit le père Dupont.

—Économisez surtout, ajouta l'instituteur. Quelque durement qu'on travaille, si l'on dépense au jour le jour tout ce que l'on gagne, on n'aura jamais de capital. C'est par le travail qu'on fait venir l'argent, mais c'est par l'économie qu'on le garde et qu'on grossit le tas.

—Le capital c'est de l'argent ? demanda Paul.

—Certainement s'écrièrent plusieurs assistants à la fois.

—Pas toujours," reprit l'instituteur.

Et comme on croyait qu'il plaisantait : "Voyons, dit-il,

j'ai là une pièce de 5 francs. C'est bien de l'argent, cela, n'est-ce pas ?

—Oui ! oui !

—Eh bien ! si, avec cet argent, j'achète du pain pour ma consommation, ce n'est pas un capital ; si au contraire j'achète un livre pour faire la classe, j'ai acheté un instrument de travail—le livre, c'est ma bêche, mon marteau, mon rabot—et comme les instruments du travail font partie du capital, les 5 francs employés pour acheter le livre sont du capital. L'argent qu'on dépense pour la satisfaction de ses besoins pas n'est du capital, mais du revenu."

Ce que venait de dire l'instituteur embarrassa un peu l'auditoire.

Il dut commencer par démontrer que l'argent ne sert à rien par lui-même, qu'on ne le mange pas, qu'on ne peut pas écrire, scier, coudre, labourer la terre avec une pièce de monnaie, et que l'argent n'est utile que comme moyen d'acheter ce dont on a besoin. L'argent représente donc tantôt du pain, tantôt un instrument, tantôt autre chose.

Après avoir rappelé ces vérités connues de tout le monde, il continua, s'adressant à un tisserand : "Vous faites de la toile, voisin Boulhomme. Que vous faut-il pour cela ?

LE VOISIN BONHOMME.—Un métier et du fil.

L'INSTITUTEUR.—Ainsi, vos mains, votre travail ne suffisent pas ; il vous faut absolument du fil, qui est votre matière première, et un métier, qui est votre instrument ou votre machine. Et bien, votre métier, votre fil, le local dans lequel se trouve votre métier, ainsi que les provisions qu'il vous faut pour attendre le paiement forment votre capital. C'est avec cela que vous produisez, que vous faites de la toile. Tout ce qui, en dehors de votre travail, est nécessaire pour produire, est du capital.

PIERRE.—La charrue, les bœufs, les moutons sont-ils du capital aussi ?

L'INSTITUTEUR.—Sans doute. Supposons un jeune homme qui commence à gagner de l'argent, et mettons qu'il économise 1 franc par jour. Au bout de cent jours, il aura 100 fr. Est-ce un capital ? je n'en sais rien encore, cela dépendra de l'emploi qu'il en fera. Jusqu'à présent, et tant que l'argent est dans son tiroir ; ce n'est qu'un moyen d'achat. Il peut se décider à dépenser l'argent pour son agrément ; dans ce cas ce n'était pas un capital ; mais s'il le place à la caisse d'épargne et en tire 3 fr. par an, c'est un capital, car il a produit un revenu. Si, ensuite, il y ajoute d'autres économies et arrive à se procurer pour son argent, un métier et du fil, il aura transformé son capital argent en un capital industriel, qui est, soit dit en passant, bien plus productif.

"Ainsi c'est l'épargne qui fait le capital. Economiser, c'est se priver, mais celui qui se prive ramasse quelque chose. Petit à petit, l'oiseau fait son nid, et les petits ruisseaux font les grandes rivières. Il n'est pas nécessaire de gagner beaucoup pour économiser, on peut souvent économiser en gagnant peu : il s'agit seulement de dépenser moins qu'on ne gagne."

—Magasin d'Education et de Récréation. MAURICE BLOCK.

(A continuer.)

PEDAGOGIE.

Leçons familières de la langue française.

LES DIX PARTIES DU DISCOURS.

Introduction

[Suite]

Nous avons vu, mes enfants, que les mots de la langue française sont composés de syllabes ; que, dans la prononciation, toutes ces syllabes n'ont pas la même valeur ; qu'il y en a toujours une sur

laquelle nous élevons la voix plus que sur les autres ; que cette syllabe est la dernière du mot, quand le mot finit par un son plein, l'avant-dernière, quand il finit par une syllabe muette ou atone ; enfin que cette syllabe sur laquelle on élève la voix est dite *accentuée*, que c'est sur elle que porte l'*accent tonique*.

Mais ce n'est pas tout encore.

Écoutez deux personnes qui causent ensemble et qui, par exemple, ne sont point du même avis. Supposez que votre camarade vous dise : " Je te dis que je suis plus fort que toi, " et que vous lui répondiez : " Toi ! nous allons bien voir ! " croyez-vous que, dans votre réponse, vous ayez prononcé le mot *toi* de la même façon que votre camarade quand il affirmait la supériorité de sa force sur la vôtre ? Evidemment non. Votre camarade a haussé la voix sur le mot *toi*, parce que ce mot, d'une seule syllabe (monosyllabe) et formé d'un son plein, porte en lui-même son accent tonique, accent non plus visible par le voisinage du mot que, très-étouffé, presque muet, et vous disant quelque chose qui certainement ne devait pas vous être fort agréable, il a voulu marquer avec une certaine énergie son affirmation par l'expression de sa voix, par une élévation du ton dans lequel il vous parlait. Mais vous l'avez haussée encore bien plus que lui, parce que vous avez prononcé ce mot *toi* avec le ton de la surprise, de la colère, du dédain, et que vous avez en quelque sorte chargé ce mot, qui est le signe de votre pensée, de transmettre au dehors l'émotion que vous a causée l'affirmation de votre camarade.

Supposez que notre inspecteur fût venu ce matin à l'école quand nous y entrions en chantant, comme nous avons coutume de faire, et qu'il eût été satisfait de la manière dont vous chantiez, il aurait pu, n'est-il pas vrai, vous dire, pour vous témoigner sa satisfaction : " Mes enfants, je suis entré ce matin au moment où vous chantiez, et votre chant m'a fait grandement plaisir. " Certainement, notre inspecteur, en nous disant cela, eût appuyé sur ces mots : *vous chantiez*, pour bien préciser son idée, pour nous indiquer le moment où il nous aurait entendus chanter, mais sans toutefois donner à sa voix, en les prononçant, plus d'intensité que quand il vous aurait dit, par exemple : *je suis entré ce matin*. Mais reportez-vous maintenant à la petite fable de la Fontaine que nous avons apprise hier : *La Cigale et la Fourmi*. Et rappelez-vous la conversation qui termine cette fable. La fourmi qui n'aime pas à prêter, ne se sent pas du tout disposée à écouter favorablement la demande que lui a faite la cigale. Tout au moins veut-elle savoir si l'emprunteuse mérite qu'on ait confiance en elle. Et elle l'interroge sur sa conduite passée : " Que faisiez-vous au temps chaud ? " C'est comme si elle lui disait : " Voyons ? au temps chaud, quand tout le monde travaillait, quand je travaillais, moi, pour remplir mon magasin, comment occupiez-vous vos journées ? " La cigale comprend l'intention, et, comme elle n'a pas sur ce point la conscience bien nette, elle répond timidement, à demi-voix : " Je chantais, ne vous déplaît-elle ? " Mais vous comprenez, à cette réponse, toute la colère, tout le mépris qu'éprouve la fourmi pour cette paresseuse, pour cette imprévoyante, pour cette vagabonde, qui chantait quand elle aurait dû faire toute autre chose, en suivant les bons exemples qu'elle-même, la fourmi, lui avait donnés, et qui vient demander l'aumône maintenant. Vous comprenez aussi avec quel empressement elle saisit le prétexte qu'elle a sonné comme la mauvaise conduite de la cigale pour lui refuser le secours. Et il y a de tout cela, de la colère, du mépris, de la moquerie, du contentement de soi-même dans ces mots qu'elle répond à la malheureuse cigale : " *Vous chantiez !* " et le reste. Comparez maintenant le ton avec lequel la fourmi de la Fontaine doit prononcer ces mots : *vous chantiez*, et celui qu'aurait pris notre inspecteur pour prononcer ces mêmes mots dans le petit compliment à notre adresse que j'imaginai tout à l'heure. Vous en sentirez bien certainement toute la différence.

Le ton sur lequel vous prononcez un même mot ou une même réunion de mots peut donc, mes enfants, être très-divers, suivant le rôle que jouent ces mots, quand vous parlez, par rapport à l'idée, au sentiment que vous voulez exprimer ; c'est là encore un autre genre d'accent que les mots comportent ; c'est celui qui a l'importance la plus grande dans la conversation ; celui, d'ailleurs, à l'influence duquel on obéit le plus naturellement quand on exprime ses propres idées, quand on éprouve une impression plus ou moins vive, une émotion, une passion violente, et qu'on veut communiquer à autrui ce que cette impression, cette émotion, cette passion vous fait éprouver. C'est cet accent qui fait que, spontanément, on abaisse la voix quand on est triste, qu'on l'élève quand on est en colère, qu'on la précipite quand on est surpris, etc., etc. Mais ce qu'on fait de soi-même et sans efforts quand on parle pour son compte, quand par besoin ou par occasion on a à transmettre au dehors ce que l'on pense, ce que l'on désire, ce que l'on éprouve, on le fait beaucoup moins aisément quand il s'agit de traduire, au moyen de sa propre parole, les idées, les sentiments, les passions d'autrui, par exemple, dans la lecture. Et pourtant, une lecture n'est claire, n'est intéressante qu'à cette condition. Si, quand vous lisez, vous ne dites pas les mots que vous prononcez avec l'intonation convenable, si vous ne vous identifiez pas, pour ainsi dire, avec ce qui est

écrit dans votre livre, prenant pour vous-même les idées, les sentiments qui y sont exprimés, vous supposant à la place de celui qui parle, et parlant en son nom comme lui-même aurait dû parler, les mots cessent d'être pour vos auditeurs les signes des pensées, ce ne sont plus que des sons juxtaposés qui vous arrivent aux oreilles les uns après les autres, mais dont on ne comprend pas bien toute la valeur, qui sont incapables de fixer l'attention, d'attacher et de captiver.

Il faut donc, mes chers enfants, quand vous lisez, quand vous racontez, quand vous récitez, rendre, suivant le terme en usage, votre diction *expressive*, ou l'accentuant, en lui donnant cet accent qui n'est plus l'accent grammatical, marquant les longues et les brèves, ni l'accent tonique, portant sur certaines syllabes, mais qui est l'accent naturel de la conversation, du discours, et que les grammairiens appellent à cause de cela l'*accent oratoire*.

— *Manuel général de l'instruction primaire.*

Exercice de langue française.

MUETTE.

(Suite).

Une autre preuve de la bonté et de la sagesse du Créateur se trouve dans le fait que la glace, au lieu de tomber au fond de l'eau, flotte à la surface. Ce phénomène résulte de ce que l'eau, en se congelant, augmente de volume au détriment de sa densité et devient, par conséquent, plus légère. Cette différence, dans le poids, pour une quantité donnée, est de un huitième à un quinzième, suivant la composition de l'eau.

Si la glace, au lieu de flotter à la surface, descendait au fond, il arriverait que les cours d'eau, les rivières, les fleuves, auraient, sur leur lit, une couche de glace qui irait toujours s'accumulant, et finirait par chasser les eaux tout-à-fait hors de leurs rives. On voit de suite quels épouvantables résultats cela pourrait amener. Nous n'aurions pas, d'ailleurs, ces belles routes de glace qui facilitent tant le commerce, durant l'hiver, et la navigation serait également arrêtée par le danger qu'il y aurait pour les vaisseaux de se briser contre des bancs de glace cachés sous la surface des eaux.

Dieu a donc bien fait tout ce qu'il a fait ; et celui qui étudie la nature trouve à chaque instant des motifs à adorer Dieu dans son incomparable grandeur, à le remercier dans son inépuisable bonté.

Ajoutons maintenant quelques détails sur les propriétés et l'utilité de la glace. L'eau, en se congelant, a une force d'expansion presque irrésistible. Emplissez d'eau une bouteille, puis exposez-la au froid. Quand la température de l'eau se sera abaissée jusqu'à un certain point, le liquide se contractera, puis, arrivé au point de congélation, il se dilatera avec beaucoup de force et cassera votre bouteille, quelque forte qu'elle soit. On a ainsi fait éclater des obus d'une épaisseur énorme. En plusieurs endroits, on se sert de cette force expansive de la glace pour fendre des bûches de bois, des quartiers de roc. La glace sert à conserver les choses qui se gâtent à la chaleur, comme les viandes, le poisson, et à une infinité d'autres usages. A St. Pétersbourg, on a construit un palais tout en glace. Dans les pays boréaux, les habitants font leurs maisons avec de la glace ; leurs vitres sont faites avec la même substance. L'eau en se congelant, subit les mêmes changements que par l'évaporation ; elle dépose tous ses sels. Ainsi, quoique l'eau de mer soit salée, la glace qui s'en forme est parfaitement douce.

Explications. — *Preuve* : ce qui établit la vérité d'une assertion, d'un fait. — *Sagesse* : nous ajouterions, au sujet de ce mot, qu'il a une origine commune avec *savoir*. — *Tomber* : être entraîné du haut en bas, par son propre poids. — *Surface* : superficie, face extérieure d'un corps. — *Fond* : l'endroit le plus bas d'une chose ergue. On dit le fond de l'eau par métonymie, en prenant le contenu pour le contenant. — *Phénomène* : (du grec *phainomai*, j'apparaiss) tout ce qui, dans la nature, frappe les sens d'une manière extraordinaire, et nous surprend. On appelle aussi phénomène une personne, qui possède des

aptitudes, des talents très-supérieurs : cet enfant est un véritable phénomène.—*Résille* : (du latin *resillare* qui signifie rejailir) ; ce verbe ne s'emploie qu'à l'infinitif et à la troisième personne dans les autres modes.—*Congelant* : du verbe congeler ; prendre en glace, se solidifier.—*Augmente* : s'accroît, grossit.—*Détriment* : dommage, perte.—*Densité* : qualité de ce qui est dense, c'est-à-dire contenant beaucoup de matière ou peu de volume.—*Léger* : qui l'on soulève facilement.—*Poids* : la pesanteur est la tendance qu'ont les corps à tomber vers la terre ; le poids est la mesure de cette tendance ; le poids est donc la mesure de l'attraction de la terre.—*Composition* : mélange ou juxtaposition de certains éléments ; résultats de ce mélange.—*Lit* : Ravin, sillon dans lequel coule un ruisseau, un fleuve.—*Couche* : Ici, ce mot signifie enduit, ou couche d'une certaine épaisseur qui recouvre un objet.—*S'accumulant* : s'amassant, s'entassant.—*Route* : chemin, voie de communication.—*Faciliter* : rendent plus facile, plus commode.—*Durant* : *Durant l'hiver* veut dire pendant toute la durée de l'hiver ; *pendant l'hiver* veut dire à certains temps de l'hiver, mais n'implique pas une durée sans interruption.—*Navigation* : voyage sur mer, sur les grandes rivières (de navis, vaisseau). Même origine : *navire*, *naviquer*, *navigateur*, *navigable*—*Hanes* : amas de sable caché sous les eaux ; quantité de glace flottante ; on dit aussi *banne de poissons* pour indiquer un grand nombre de poissons qui voyagent ou séjournent ensemble.—*Motifs* : raisons, causes qui nous poussent à faire ou à ne pas faire une chose.—*Incomparable* : au-dessus de comparaison.—*Impuisable* : que l'on ne peut pas épuiser.—*Propriétés* : qualités particulières d'une chose.—*Utilité* : état d'une chose qui est utile, qui sert, qui rend service.—*Expansion* : propriété qu'a un corps d'augmenter de volume.—*Irrésistible* : auquel on ne peut pas résister.—*Température* : mesure de la chaleur appréciable ou du degré de froid d'un corps quelconque.—*Liquide* : corps qui tend à couler, qui se verse comme une liqueur.—*Contracter* : se contracter veut dire se resserrer, se rapetisser.—*Dilatera* : se dilater, c'est-à-dire s'étendre, grossir.—*Obus* : sorte de petite bombe sans aile. On prononce généralement *obuse* ; il vient probablement de l'allemand *haubitze*.—*Épaisseur* : l'une des trois dimensions d'un corps ; qualité de ce qui est épais.—*St. Pétersbourg* : grande ville de la Russie d'Europe et capitale de l'empire, sur la Neva. Elle fut fondée en 1703 par Pierre-le-Grand qui, dès lors la déclara capitale, au lieu de Moscou. Elle est située près du 60e degré de latitude Nord, c'est-à-dire, à la même latitude que le cap Farewell (Groenland) et le centre de la baie d'Arctique. Elle se trouve donc plus au nord que Québec d'un peu plus de 13 degrés, ce qui fait environ deux cent soixante heures. Cependant le froid y est comparativement beaucoup moins sévère qu'ici.—*Boreaux* : qui appartiennent au Nord. Ce pluriel masculin est très peu employé ; il est pourtant très-nécessaire ; mais on se sert plus souvent du féminin : *contrées boréales*.—*Fibres* : carreaux de verre qui se mettent à une fenêtre.—*Douce* : qui n'a pas le goût amer ni salin.

Bibliographie.

L'HISTOIRE, LA POÉSIE ET LE ROMAN FRANÇAIS CANADIEN.

Nous reproduisons, à ce sujet, l'article suivant du *Constitutionnel* de Paris :

" Nous avons reçu tout récemment quelques livres écrits et imprimés au Canada, qui ont produit sur nous un double sentiment de plaisir et de tristesse ; de plaisir, à l'idée de retrouver à mille lieues de nous nos propres annales écrites et reproduites dans notre langue ; de tristesse, au spectacle de l'indifférence que nous professons pour un million de nos descendants qui, fidèles à leur origine, s'efforcent de faire revivre et de perpétuer au milieu d'eux la mémoire d'un passé qui nous appartient et qui n'est pas sans gloire, ni sans influence sur les destinées du Nouveau-Monde.

Toutefois, en ceci, il y aurait injustice à nous accuser tout seuls ; une bonne part des reproches que nous nous adressons leur revient. Les Canadiens, trop sensibles peut-être aux appréciations quelquefois sévères de certains touristes plus affectés de la forme, parfois surannée de quelques uns de leurs écrits que par la solidité du fond et le souille patriotique qui les inspire, ont bien de la peine à se décider à braver la critique parisienne. Aussi, il est rare que les faibles échos de leurs efforts à demeurer Français nous parviennent. Nous ne saurions trop regretter ce sentiment de défiance. Si les lettres au Canada ne jettent pas le même éclat que chez nous, elles n'en appartiennent pas moins à la France, au double point de vue de la langue, des sentiments qu'elles expriment et de l'histoire. Professer envers elles le dédain et l'abandon serait renoncer de gaité de cœur à une part considérable de notre patrimoine national.

En effet, le Canadien, malgré son éloignement et une séparation plus que séculaire de la métropole, est demeuré Français de cœur. A

l'inverso de l'Américain, qui déteste l'Angleterre, lui au contraire, chérit la France. Est-ce bien le cas, nous le demandons, d'épiloguer sur la forme dans laquelle il exprime son attachement et de lui demander, à lui qui vit de la vie du dernier siècle, qu'il tienne la plume comme Lacordaire ou Mérimée ?

Ces réflexions nous sont inspirées par la présence au Canada d'une école de littérateurs qui, à l'exemple de M. Thiers, Walter Scott, Augustin Thierry, s'efforce de faire revivre dans ses œuvres les pages, hélas ! trop effacées, quoique brillantes, de la conquête des deux tiers du continent américain par la France et de la civilisation dont elle y a déposé les germes. Cette école peut se diviser en trois catégories. D'abord l'école historique qui compte parmi ses plus brillants adeptes M. Garneau, l'abbé Ferland et l'abbé Casgrain. Ces trois écrivains ont traité l'histoire à des points de vue divers et sous différentes formes. Ils se ressemblent tous, toutefois, quant au fond. Ce fond ce sont les souvenirs laissés par nos ancêtres en Amérique qui le leur fournissent. Il y a dans les héros qu'ils font revivre, dans les grands caractères qu'ils mettent en lumière, dans les coutumes qu'ils décrivent, dans les exploits qu'ils racontent, de quoi alimenter plusieurs épopées. Il est fâcheux que leurs œuvres soient à peu près inconnues en France. Nos auteurs pourraient s'inspirer à ces sources avec avantage pour notre littérature. Il y a dans ces pages franco-canadiennes des traits d'audace, d'abnégation, d'héroïsme et de foi chrétienne admirablement adaptés au roman et au théâtre.

Le monument que les trois historiens ont élevé au souvenir de la France et de ceux de nos compatriotes qui ont illustré notre race est un patrimoine commun dont nous avons le droit de réclamer notre part. D'autres viendront après eux qui, profitant de leurs travaux, l'étendront, l'agrandiront en le perfectionnant, de façon à perpétuer sur de lointains rivages et jusque sous les pôles, le souvenir des grandes choses entreprises par nos aïeux et l'image toujours vivante, toujours grandes aux yeux du Canadien, de notre chère patrie.

Parmi les historiens que nous venons de citer, M. Garneau est fort remarqué par la vivacité du récit et l'élevation de la pensée ; M. l'abbé Ferland, par l'exactitude des faits et par une grande érudition ; M. l'abbé Casgrain, par un sentiment très-vif du rôle de la France dans le nouveau monde et par l'éclat d'un style souple, soutenu et brillant.

Après les historiens et comme transition entre eux et les romanciers, nous parlerons des poètes. Ceux-ci sont fort nombreux ; ils se sont efforcés de faire revivre dans leur poésie les vieilles mœurs françaises et de les relever par des descriptions historiques de l'intérêt le plus vif. Nous n'en voulons d'autres preuves que la citation suivante empruntée à un poème sur Jolliet, composé par M. Fréchette, poète canadien. Cette pièce fut récitée devant une réunion présidée par lord Dufferin, gouverneur du Canada, l'année dernière, à l'occasion du deux-centième anniversaire de la découverte du Mississippi par Jolliet, le premier Européen qui, avec le Père Marquette, l'ait reconnu.

- " Jolliet ! Jolliet ! deux siècles de conquêtes,
- " Deux siècles sans rivaux ont passés sur nos bords,
- " Depuis l'heure sublime où, de ta propre main,
- " Tu jetas d'un seul trait, sur la carte du monde,
- " Ces vastes régions, zone immense et féconde,
- " Futur grenier du genre humain

- " Oui, deux siècles ont fui ! La solitude vierge
- " N'est plus là. Du progrès le flot montant submerge
- " Les vestiges derniers d'un passé qui finit.
- " Où le désert dormait grandit la métropole ;
- " Et le fleuve asservi courbe sa large épaule
- " Sous l'arche aux piliers de granit."

Ceci est non-seulement de la poésie ; c'est aussi de l'histoire. Ceux qui, comme nous, ont parcouru la vallée du Mississippi ont pu s'assurer qu'elle était bien, en effet, le grenier du genre humain. Dans cette partie du monde, ainsi que le dit l'auteur, " le passé finit, la solitude disparaît, le désert se peuple, la métropole grandit." Cette métropole s'appelle Saint-Louis ; elle fut fondée par un Français, Laclède. Saint-Louis compte aujourd'hui un demi-million d'habitants.

L'arche aux piliers de granit rappelle le pont qui vient d'être construit sur le Mississippi, en face de cette dernière ville. Le fleuve asservi qui courbe l'épaulé est une image hardie qui dépeint d'un seul trait l'énergie indomptable et l'activité fécondante des riverains du grand fleuve.

Un autre poète non moins éminent, M. Crémazie, s'est surtout attaché à mettre en relief les souvenirs héroïques et les grands caractères de la race française en Amérique. Pour cela, il n'a eu qu'à décrire ce qu'il avait sous les yeux. Le Canada est, en effet,

une reproduction en miniature de la France des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous n'avons, pour respirer l'air que respiraient nos ancêtres, qu'à nous y transporter. Nous pourrions de cette façon descendre l'échelle du temps et retrouver plus d'une page glorieuse oubliée sur ces plages lointaines.

Le poète que nous venons de citer a exprimé cette pensée dans les vers que voici :

Car, pendant les longs jours où la France oublieuse
Nous laissait, à nous seuls, la tâche glorieuse
De défendre son nom, sous un nouveau destin,
Nous avons conservé le brillant héritage
Légué par nos aïeux, pur de tout alliage
Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.

Il serait difficile, nous croyons, d'exprimer avec plus de précision des vérités plus vraies. Abandonnés et oubliés de la France, les Canadiens, eux, se souviennent ; ils se rattachent avec d'autant plus d'opiniâtreté à nous, qu'ils savent que, malgré notre indifférence, il est un héritage dont nous ne pourrions jamais les priver. Cet héritage est commun à tous les hommes de même race et de même origine : c'est l'histoire, ce sont les institutions, la religion, les mœurs, les lois de la mère-patrie. Retranchez un seul de ces éléments constitutifs, et la race franco-canadienne est frappée à mort. Elle n'a plus de raison d'être ; elle se fond et disparaît absorbée par l'Anglo-Saxon. On comprend donc toute l'importance de cet attachement traditionnel du Canada à la France.

Cet attachement fait partie de sa force, de son honneur et de sa gloire. Les littérateurs canadiens l'ont compris. Sous l'influence de ces raisons et d'une inspiration qui découle à la fois de l'esprit et du cœur, ils ont jeté, en Amérique, les fondements d'une littérature française jeune encore, mais vigoureuse, d'une allure nette et vive, sinon rigoureusement correcte, mais qui gagne chaque année et qui se débarrassera avec le temps de certains archaïsmes dérivés du vieux français et de quelques néologismes d'origine anglaise.

Après les historiens et les poètes viennent les romanciers. Le Canada en compte deux principaux : feu M. Gaspé qui a laissé deux ouvrages fort attachants : *premièrement, ses Mémoires, puis un livre intitulé "les Anciens Canadiens."* Inutile de dire que ces deux ouvrages se trouvent dans toutes les bibliothèques. Outre leur mérite intrinsèque, ils offrent ceci de remarquable que l'auteur, lorsqu'il commença à les écrire, était âgé de soixante-quinze ans et que ses livres reproduisent la physiologie du Canada et des Canadiens pendant trois quarts de siècle.

À un certain point de vue on pourrait dire de M. de Gaspé que c'est un Homère inconnu, recontant, dans un style qui n'est pas sans charme, les hauts faits de ses ancêtres et les luttes qu'ils eurent à soutenir pour affirmer le maintien de notre race dans le nouveau monde.

M. Joseph Marmette continue M. Gaspé, mais avec plus de fantaisie dans la forme que ce dernier. Il appartient à l'école de Walter Scott, et cherche à faire revivre, non sans succès, les générations éteintes des colons canadiens dans ses œuvres. Ses trois romans sont : *le Chevalier de Mornac (1654), François de Bienville (1690) et l'Intendant Bigot (1779).*

La place nous manque pour faire connaître ici le sujet des trois livres que nous venons de citer. Nous remplacerons donc ce que nous avons à dire à ce sujet par un extrait de l'introduction du dernier ouvrage de M. Marmette, *le Chevalier de Mornac*. Le lecteur pourra ainsi se faire une idée du genre et du style de l'auteur.

"Ce que je veux peindre ici, nous dit M. Joseph Marmette, c'est cette vie d'alarmes, d'embûches, de luttes terribles dont est remplie l'héroïque époque qui précéda l'arrivée du régiment de Carignan ; les craintes des habitants des villes, les incessants dangers du colon isolé dans les campagnes et souvent hors de la portée de tout secours ; puis, à côté de cette existence parsemée d'épouvante, mais que rendait cependant supportable encore certaines jouissances de la civilisation, les mœurs ou plutôt les coutumes barbares des tribus iroquoises ; les marches forcées et pénibles de leurs prisonniers de guerre ; les malheurs et la dispersion de la nation huronne ; les tortures des captifs, leurs souffrances dans les villages iroquois ; les longues nuits d'insomnie sous les wigwams enfumés, les raffinements de cruauté des vainqueurs sur leurs prisonniers sauvages ou blancs ; l'admirable courage de ces derniers au milieu de souffrances, de tourments inouïs ; enfin la marche stoïque de la civilisation contre la barbarie aux abois, et, pour adoucir les sombres contours d'un pareil tableau, l'insouciant gaîté gauloise, accompagnée d'un amour pur, fine fleur de chevalerie française aux parfums pénétrants et salutaires, comme l'image de Béatrice que Dante emporte en son âme pour mieux endurer la vue des horreurs de l'Enfer."

Voilà, certes, un programme qui promet, et que nous félicitons

l'auteur d'avoir choisi. Le coup-d'œil rapide que nous avons jeté sur ses œuvres nous a fait pour nous convaincre qu'avec plus de soin dans la forme M. Marmette arriverait bientôt à prendre un rang honorable parmi nos romanciers.

Nos lecteurs ont pu voir par ce que nous venons de dire que le Canada compte plusieurs écrivains qui lui font honneur et qui gagneraient à être mieux connus en France.

E. F.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

AVIS.

Québec, 16 février 1874.

Avis est donné par la présente que les dissidents de St. Pie dans le comté de Bagot, n'ayant pas eu d'école en opération pendant plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre, de bonne foi, la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidents de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Victoria, chapitre 16.

Institutrice disponible.

Mlle. Eliso Larivière, dirigeant actuellement l'institution de Saint Patrick's Hill de Tingwick, nous prie d'annoncer qu'elle est prête à prendre de l'engagement comme institutrice pour la prochaine année scolaire. Bien qu'elle enseigne le français avec plus d'avantage, elle est aussi autorisée à enseigner la langue anglaise ; son diplôme est de première classe pour école modèle ; il y a plusieurs années qu'elle enseigne.

S'adresser en tout temps par lettre affranchie, à elle-même à Tingwick P. Q.

Instituteurs demandés.

Les commissaires d'écoles du Cap d'Espoir, Gaspé, demandent, pour le 1er juillet prochain, trois instituteurs porteurs du diplôme pour école élémentaire de première classe et capables d'enseigner le français et l'anglais. Un traitement libéral sera donné. S'adresser au

RÉV. FRANCIS McDONNELL, Président.

ou à

PHILIP AHERN, Secrétaire.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, AVRIL, 1874.

Le département reçoit très-souvent des demandes de pension de la part d'instituteurs ou d'institutrices qui, n'ayant pas cru devoir souscrire au fonds de pension pendant qu'ils étaient en état d'enseigner, voulaient, l'âge ou la maladie venue, jouir des mêmes avantages que les souscripteurs. Le département ne peut tenir compte d'aucune de ces demandes, à moins de circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

Pour avoir droit de demander une pension, il faut s'être fait inscrire sur le registre tenu à cet effet dans le département de l'Instruction publique, et avoir payé, chaque année, tant qu'on a été en état d'enseigner, une prime de quatre piastres. On ne peut également faire

cette demande que lorsque par l'âge, la maladie ou les infirmités, on se trouve dans l'impossibilité d'enseigner. Si la maladie ou l'infirmité vient à cesser et que le pensionnaire se rétablisse, il doit reprendre l'enseignement et continuer à payer ses primes; autrement la pension est arrêtée. Ce fonds est établi exclusivement pour les malades et les personnes trop âgées pour continuer à enseigner, et non pas pour ceux qui veulent, tout en recevant leur pension, embrasser un autre état dans lequel ils espèrent avoir plus de succès.

Nous attirons aussi l'attention sur les deux articles suivants du règlement fait en 1856 :

"Article 7e.—Tout instituteur (ou institutrice) inscrit qui négligera de payer la prime pendant une année entière, perdra tout droit à une pension et toutes les primes payées."

"Article 8e.—La veuve ou les enfants de tout instituteur inscrit qui sera décédé sans avoir rien retiré du fonds de pension, auront droit de recevoir une somme égale à celle qu'il aura payée, avec l'intérêt de six pour cent de la date des divers versements."

Nouvelle carte géographique.

Nous avons reçu de M. Ovide Fréchette, libraire, une nouvelle carte géographique comprenant l'Europe, le Royaume-Uni, l'Amérique du Nord et l'Océan Atlantique du 10e au 80e degré de latitude nord. Elle indique, en outre, les routes suivies par les vapeurs océaniques, et les plus courts chemins pris par les voiliers pour aller des ports anglais à ceux de nos provinces et aux ports principaux de la côte des Etats-Unis.

Elle a été examinée par des personnes compétentes et reconnue exacte. Le dessin est bien fait et l'impression excellente. En somme elle nous paraît réunir toutes les qualités requises et nous la verrons avec plaisir s'introduire dans nos écoles. Elle ne coûte que deux piastres et cinquante centins.

Cinquante-deuxième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, tenue le 30 janvier 1874.

Présidence de M. U. E. ARCHAMBAULT.

PRÉSENTS : M. l'abbé J. O. Godin, M. l'inspecteur Valade, MM. A. Allaire, D. Boudrias, H. C. O'Donoghue, F. X. Héto, A. Boucher, P. Demers, J. O. Mauffette, R. Martineau, J. Archambault, J. Lefebvre, W. Fahey, M. Ethier, W. McKay, D. Sabourin, J. Champeau, H. C. Dozois, T. Charland, F. Dugas, C. Boutillier, L. Charbonneau, O. Clément, J. Desboisverts, J. Guérin, C. Smith, T. Wright, J. E. Clément, G. Thibodeau, E. Leblanc, J. Miller, C. Pelletier, T. M. Reynolds, G. T. Dorais, H. Tétrault, C. H. Côté, M. A. Black, J. E. Juairé, F. Ramsay, J. Piffo, A. Grant, G. Caisse, E. Leroy, H. Boire, D. Moffatt, P. L. O'Donoghue, E. Poupard, J. O. Cassegrain et les élèves de l'école normale.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. Leroux nous donne un petit entretien sur le *Calcul décimal*.

Après avoir parlé de la base sur laquelle repose le *calcul décimal*, M. Leroux démontre l'extrême facilité avec laquelle les enfants apprennent les décimales, la simplification qu'elles apportent dans le calcul, et, par conséquent, l'avantage qui résulterait de leur introduction dans l'enseignement de l'arithmétique. Il cite, à l'appui de ses raisonnements, l'exemple d'un grand nombre de pays, surtout de la France, qui ont adopté le système décimal à l'exclusion de tous les autres, parce qu'ils y ont trouvé une méthode de calcul plus expéditive, et, avant tout, plus rationnelle.

M. Leroux, dans tout le cours de son entretien, ne s'est pas contenté d'émettre des idées, sans en prouver la justesse. Il a donné, sur le tableau noir, de nombreux exemples de *calcul décimal*, qui ont démontré de la manière

la plus évidente la supériorité de ce système sur tous ceux que nous avons suivis jusqu'ici dans notre Province.

M. le président offre ensuite à la discussion la question suivante :

"Quel est le meilleur traité d'histoire du Canada dont on puisse faire usage dans nos écoles?"

M. l'inspecteur Valade, MM. Demers, Lacroix et J. Archambault prennent part à la discussion, et sont d'avis qu'il n'existe actuellement aucun traité d'histoire du Canada qui réponde aux besoins de nos écoles. Tel auteur, parmi ceux que nous avons aujourd'hui, et le nombre en est restreint, peut être un véritable modèle d'exactitude historique; mais son livre n'est pas du tout un livre classique: son style, sa manière de présenter les faits est bien peu en harmonie avec l'intelligence peu développée des enfants. Tel autre paraîtrait moins défectueux sous ce rapport; mais il a un peu trop négligé des faits importants de notre histoire, pour s'attacher à d'autres tout à fait secondaires; en outre, il y a presque partout confusion entre la demande que doit faire le maître et la réponse que doit donner l'élève.

Cette question, de l'aveu de tous les membres de la conférence est extrêmement importante, et, par conséquent, sur motion de M. Mauffette, secondé par M. Cassegrain, il est unanimement résolu :

"1o. Que ce sujet de discussion soit renvoyé à la conférence du mois de mai prochain;

"2o. Qu'il soit nommé un comité chargé de faire une étude comparée des différents traités d'histoire du Canada que l'on met aujourd'hui entre les mains des enfants, afin de pouvoir constater lequel s'approche le plus de la forme d'un livre véritablement didactique, et de faire connaître les modifications qu'il serait nécessaire d'y apporter, pour que ce livre réponde réellement aux besoins de nos écoles;

"3o. Que ce comité soit composé de MM. Demers, J. Archambault, Martineau et Dozois."

Cette discussion est suivie d'un discours tout à fait remarquable par M. l'inspecteur Valade.

Dans la première partie de son discours, l'orateur nous parle de l'excellence des écoles communes, et de l'estime que, de tout temps, les grands hommes ont eue pour l'instruction et l'éducation qu'on y reçoit. Puis, constatant l'heureux changement qui s'est opéré, depuis plusieurs années, dans les idées du peuple à l'égard de l'instruction, il s'exprime ainsi.

"Il n'est plus, Messieurs, le temps où quelques individus, s'isolant de la société humaine, par cela même qu'ils étaient plus égoïstes, disaient, plutôt par forfanterie que par conviction: *"Nos pères ont vécu sans éducation; ils nous ont élevés de même, et nous élevons ainsi nos enfants."* Non, grâce à l'intelligence de la masse de nos bons Canadiens, et aux nobles efforts de notre clergé; grâce à la libéralité de la législature, et au travail persévérant et énergique du département de l'instruction publique; grâce aussi au dévouement, aux sacrifices journaliers, à l'abnégation de tant d'instituteurs, la partie saine de notre population comprend aujourd'hui l'impérieuse nécessité de l'éducation jointe à une solide instruction, et surtout à l'incalculable bien de la culture religieuse dès le bas âge. Elle comprend que cette éducation est le moule où la société prend sa forme; que, depuis des siècles, les nations se recrutent des générations que leur versent les écoles: elle comprend que l'homme instruit et moral peut à toute heure, porter à sa patrie un honorable tribut par son travail et son dévouement.

"En effet, l'extension que prennent chaque jour les cultures industrielles; l'introduction des procédés de l'industrie dans l'agriculture surtout, rend l'instruction du plus en plus nécessaire à l'habitant de la campagne, aussi bien qu'à celui qui se livre à une profession libérale ou industrielle.

"L'homme instruit a toujours été un levier puissant

qui a pu faire mouvoir la société, et marquer sa place dans le monde et dans l'histoire.

"Pour l'agriculture surtout, la science est plus qu'un bienfait : elle devient même indispensable dans un pays comme le nôtre, où la population est, à un dixième près toute agricole."

M. Valade passe ici en revue les quatre classes d'hommes qui composent la grande famille sociale. Il parle d'abord du *prêtre*, ce résumé du *catholicisme*, comme a dit un savant ; en second lieu, du *soldat*, qu'il appelle le *champion nécessaire des libertés collectives d'une nation* ; et, en troisième lieu, de l'*agriculteur*, cet homme si éminemment utile à la famille humaine. Et, après une magnifique appréciation des qualités, des attributions que possèdent ceux qui appartiennent à l'une quelconque de ces trois classes d'hommes, ainsi que de la mission que chacune d'elles remplit dans l'économie sociale, il prouve que l'école est le lieu où elles ont formé leur enfance, reçu les premières notions pratiques de morale et de patriotisme, développé leurs talents, et jeté les fondements de leurs connaissances respectives.

Il énumère ensuite les diverses branches d'instruction que l'on enseigne généralement dans les écoles, en fait connaître l'objet, et la part que chacune d'elles apporte dans le développement de l'intelligence, dans la formation du cœur et du caractère des enfants. Puis, il pose la question que voici :

"Mais qui donc est chargé de remplir de si sublimes fonctions ? Vous le savez tous : c'est l'*instituteur*. L'*instituteur*, dis-je, qui exerce un véritable apostolat, puisque le premier devoir qui lui incombe est d'inculquer à ses élèves les principes de la plus saine morale et de la religion, qui est assurément la pierre fondamentale de toute éducation : car la science fondée sur le principe religieux n'éclaire l'esprit que pour guider la volonté, n'élève la pensée que pour anoblir le cœur.

"L'*instituteur*, quatrième classe d'hommes, est donc lui aussi, dans l'ordre de la Providence, destiné à exercer de hautes et nobles fonctions dans la société. C'est un homme de bien, un ami de la famille, qui met sa science, ses connaissances pratiques, son temps, son dévouement au service de chacun de ses concitoyens. Il est, plus qu'il ne pense, l'auxiliaire du pasteur des âmes, puisqu'il l'aide de la manière la plus efficace, à guider la jeunesse dans les sentiers de la vertu, et à l'y maintenir."

Après le discours de M. Valade, M. McKay donne une *leçon de choses* appliquée à l'enseignement de l'orthographe d'usage.

Comme les *leçons de choses* ne sont pas encore connues d'un grand nombre d'instituteurs dans cette Province, il ne sera peut-être pas hors de propos de faire connaître ici l'objet de cet excellent moyen d'instruire les enfants.

Une *leçon de choses*, dit Pixer, dans son *Organisation pédagogique*, "consiste à parler aux enfants d'un objet quelconque que l'on a soin de placer sous leurs yeux, pour mieux fixer leur attention, lors même que cet objet leur serait parfaitement connu." En montrant cet objet, vous en demandez, le nom, l'usage, l'utilité, l'origine, la manière de le produire, ou dont il naît et croît."

Plus loin, le même auteur ajoute :

"Les résultats que l'on peut obtenir par cet exercice, quand il est pratiqué avec tact et intelligence, sont surprenants ; il a surtout l'avantage d'habituer les enfants à réfléchir sur les objets qu'ils ont continuellement sous les yeux, mais qu'ils ne remarquent point, et dont ils ne cherchent pas à se rendre compte."

Ainsi, l'un des grands avantages des *leçons de choses*, c'est la *réflexion*. Puis, comme elles peuvent s'appliquer à une foule d'objets également propres à former l'homme moral et l'homme intellectuel, elles deviennent, dans les mains d'un instituteur habile, d'une extrême utilité pour

donner au cœur de ses élèves une direction heureuse, pour enrichir leur esprit et leur intelligence.

L'emploi des *leçons de choses* dans l'enseignement de l'orthographe, comme le propose M. McKay, mérite l'attention de tous ceux qui sont chargés d'instruire les enfants. Car, outre les avantages que nous avons déjà énumérés, et qui militent hautement en faveur de l'introduction des *leçons de choses* dans nos écoles, elles permettent à l'instituteur d'enseigner l'orthographe d'une manière simple et attrayante à la fois. En effet, il suffit d'exiger de l'élève qu'il écrive ou épelle ses réponses et d'attirer son attention sur les fautes qu'il a pu faire, pour qu'il acquière en peu de temps une connaissance assez étendue de l'orthographe usuelle des mots.

Les questions que pose M. McKay en donnant une *leçon de choses*, peuvent se ranger dans l'ordre que voici :

10. Nom du sujet choisi ;
20. Ses propriétés générales ;
30. Ses parties ;
40. Les propriétés de ses parties ;
50. Son origine ;
60. Son usage ou sa destination ;

Appliquées à une pomme, tel que l'a fait ce monsieur, toutes ces questions se résument dans le tableau suivant :

UNE POMME.

PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES : { Forme.....Ronde ou sphérique.
Couleur.....Verte.

PARTIES : { Queue (pédoncule),
Cil (ombilic),
Peau,
Pulpe,
Cœur,
Loges,
Pépins,
Suc,
Intérieur,
Extérieur.

QUEUE : { Coriace,
Ligneuse,
Fibreuse.

OEU : { Desséché,
Brun,
Ratiné.

PEAU : { Luisante,
Mince,
Lisse,
Coriace.

PULPE : { Blanche,
Molle,
Épaisse,
Douce,
Succulente,
Nutritive.

PROPRIÉTÉS DES PARTIES :

LOGES : { Blanches,
Minces,
Dures,
Cornées,
Insipides.

PEPINS : { Noire,
Luisante,
Polic,
Dure,
Coriace,
Ovale,
Insipide.

CHAIR : { Blanche,
Polic,
Dure,
Cassante,
Amère.

USAGES : $\left\{ \begin{array}{l} \text{La queue est le support de la pomme.} \\ \text{La peau préserve la pomme des accidents.} \\ \text{La pulpe est bonne à manger.} \\ \text{La pulpe recouvre les pépins, et les préserve de} \\ \text{tout accident.} \\ \text{Les loges enveloppent les pépins.} \\ \text{Les pépins produisent de nouveaux arbres.} \end{array} \right.$

Un mot d'explication maintenant sur la manière de se servir de ce tableau.

Le MAÎTRE (montrant une pomme)—Qu'ai-je dans la main ?

L'ÉLÈVE—Une pomme (il écrit le mot pomme).

Le MAÎTRE—Quelle est la forme de cette pomme ?

L'ÉLÈVE—Ronde ou sphérique (il écrit ces mots).

Le MAÎTRE—De quelle couleur est elle ?

L'ÉLÈVE—Verte (il écrit ce mot).

Le MAÎTRE—Comment nomme-t-on cette partie d'une pomme ?

L'ÉLÈVE—Queue ou pédoncule (il écrit ces mots).

Le MAÎTRE—Et quelle autre partie ?

L'ÉLÈVE—Œil ou ombilic (il écrit ces mots).

Etc., etc., etc., etc.—

Telle est la marche à suivre dans l'usage de ce tableau, qui appartient exclusivement à M. McKay. Quel que soit le sujet que l'on choisisse, il suffit de *changer* le nom du sujet, et de *varier* un peu les questions.

Le sujet suivant est ensuite offert à la discussion :

“ L'enseignement simultané d'un grand nombre de matières dans les écoles est-il nuisible aux progrès des élèves ? ”

M. Cassegrain ouvre la discussion, et dit que, dans la question actuelle, il n'hésite pas à se déclarer pour l'affirmative. Il suffit, ajoute-t-il, qu'on réfléchisse un instant sur le développement lent et difficile de l'intelligence chez les enfants, pour se convaincre que “ l'enseignement simultané d'un grand nombre de matières est nuisible aux progrès des élèves.” Car leurs facultés, encore faibles, dirigées sur plusieurs points à la fois, s'émeussent et ne produisent, par conséquent, que de très minces résultats.

Cette question conduit naturellement à dire un mot des programmes de nos écoles.

En général, les programmes de nos écoles sont chargés. On veut enseigner simultanément une foule de choses, et, à mon avis, l'on n'apporte pas assez de soin dans le nombre et le choix des matières que l'on enseigne. Chaque instituteur croit qu'il y va de sa réputation d'enseigner, dans sa classe, autant de branches que le fait son voisin dans la sienne. Que résulte-t-il de cette espèce de course au clocher ? C'est que les élèves de ces écoles, n'ayant pour la plupart qu'un temps relativement restreint à consacrer à l'étude, sont obligés de voir toutes ces matières à la fois, et, par suite, de les voir très-superficiellement. De là, absence presque complète de progrès chez un grand nombre ; de là, aussi, nécessité de *limiter* et de *préciser* les matières à enseigner dans nos écoles, afin que les enfants qui les fréquentent, aient moins de branches à étudier, qu'ils les voient mieux, surtout celles qui sont d'une utilité pratique. Ce serait une excellente mesure qui assurerait les progrès d'une instruction solide et profitable.

MM. Boucher et Demers sont d'avis que l'on peut enseigner plusieurs matières à la fois sans nuire aux progrès des élèves ; que les programmes de nos écoles ne sont pas surchargés ; que les branches d'instruction qu'ils renferment sont en rapport avec les besoins du temps ; mais qu'elles devraient être enseignées d'une manière plus pratique, et non pas machinalement, comme la chose se voit trop souvent.

M. l'inspecteur Valade, MM. Boudrias, Lacroix et Allaire partagent l'opinion de M. Cassegrain, et corroborent tout ce que ce dernier a dit dans la question.

M. l'abbé Godin se prononce également dans l'affirmative. Il suggère aux instituteurs d'étudier les différents programmes de nos écoles, et de définir les matières dont l'enseignement serait obligatoire, et celles dont l'enseignement serait simplement facultatif.

M. le président prend la parole, et dit que, dans cette discussion, l'on a constaté une chose : la *nécessité de fixer les études*. C'est une lacune que l'on remarque dans notre système d'éducation. Il ajoute que dans les États-Unis, de même que dans certains pays de l'Europe, toutes les branches d'enseignement sont limitées et précisées : rien n'est laissé au goût ni au caprice de qui que ce soit. Il devient donc nécessaire, si l'on tient aux véritables progrès des écoles dans cette Province, de définir nettement les matières qui forment la base de toute bonne instruction élémentaire, et d'en rendre l'enseignement obligatoire dans nos écoles communes. Dans les écoles modèles, on pourrait permettre l'enseignement des matières que l'on regarde comme secondaires ; car, il faut bien remarquer que, si ces matières ne paraissent pas d'une grande utilité pratique, elles sont propres à inspirer du goût pour l'étude : c'est un point qu'il ne faut pas perdre de vue.

Néanmoins, dans le choix des matières d'enseignement, il ne faut pas se montrer trop exclusif : car telle matière qui serait considérée comme inutile aux certaines localités, pourrait être d'une très grande importance dans d'autres ; et, dans l'élaboration d'un programme, il faut tenir compte des temps et des lieux.

Après les remarques de M. le président, il est unanimement résolu :

“ 1o. Qu'il soit nommé un comité chargé de tracer un plan d'études où seraient limitées et précisées les matières à enseigner dans les écoles élémentaires et les écoles modèles ;

“ 2o. Que ce comité soit composé de MM. Lacroix, Boucher, Mauffette, Dorais, Leroux et Leroy.”

Il est de plus résolu que la question suivante sera discutée à la prochaine conférence :

“ Quelle grammaire anglaise conviendrait le mieux pour l'enseignement de l'anglais dans nos écoles françaises ? ”

Discutants inscrits : MM. H. C. O'Donoghue, Pelletier, Tétrault, McKay et Reynolds.

Et la séance est ajournée.

J. O. CASSEGRAIN,
Secrétaire.

Bulletin bibliographique.

L'article suivant a été involontairement omis du bulletin des deux derniers mois.

REVUE CANADIENNE.

Nous venons de recevoir la livraison de janvier de la *Revue Canadienne* qui vient d'entrer dans sa onzième année d'existence. Il suffit de jeter un coup d'œil sur son sommaire pour s'apercevoir que ce recueil est digne en tous points de la confiance publique.

Depuis le Roman jusqu'aux articles variés et d'actualité signés par nos meilleurs littérateurs, tout nous paraît offrir une lecture attrayante et instructive. Nous recommandons fortement la *Revue Canadienne* au patronage de nos lecteurs, car nous voyons par une circulaire de son entreprenant éditeur M. Sénécal, qu'il est disposé à prendre tous les moyens possibles pour améliorer son recueil, s'il rencontre assez d'encouragement pour le seconder dans sa patriotique entreprise.

SOMMAIRE :—

- I.—Un Marriage pour l'autre Monde.—M. Masson.
- II.—Poésie.—Marietta. —A un Joueur.—Mlle. Marie de Saint Aulaire.
- III.—Les larmes de Pericléès.—Louis Audet Lapointe.
- IV.—George Stephenson.—Napoléon Bourassa.
- V.—La Profession d'Avocat et de Notaire en Canada.—G. Doutre.
- VI.—Revue Scientifique.—Dr. E. DeCaïsne.
- VII.—Bibliographies.—J. D. R.

—*Droits grammaticaux* par M. Cloutier. Nous avons commis à ce sujet dans notre dernier numéro, une erreur que nous tenons à réparer. Nous avions compris que M. Cloutier donnait à tous les terminaisons en *ais* et *ait* le son de *é*; mais il n'en est rien. Il n'entend donner ce son qu'aux mots *je sais, tu sais, il sait* et qu'il *ait*, lesquels sont généralement considérés comme exception. Nous sommes heureux de voir ainsi disparaître de ce petit volume le seul point répréhensible que nous avions cru y trouver.

Revue mensuelle.

Le parlement fédéral s'est ouvert, à Ottawa, le 23 mars dernier en présence du gouverneur général le comte de Dufferin. Plusieurs mesures importantes sont promises par le discours du trône; mais, jusqu'ici du moins, tout a semblé se confondre dans la célèbre affaire Riel. Le chef des Métis prendra-t-il ou ne prendra-t-il pas son siège? L'amnistie a-t-elle été promise? sera-t-elle accordée? Telles sont les questions qui ont, jusqu'à ce jour, absorbé l'attention publique. Finalement, toute l'affaire a été réservée à une commission d'enquête qui devra faire son rapport le plus tôt possible, et le parlement pourra alors se prononcer avec connaissance de cause. En attendant, Riel est, dit-on, parti pour retourner au Nord-Ouest, où il restera jusqu'à ce que sa cause soit éclaircie et décidée. Telles sont, du moins les conjectures que l'on fait à ce sujet.

Chez nos voisins, le Sénat vient d'adopter, à la majorité de cinq voix seulement, une mesure qui fait grand bruit et provoque de forts mouvements. On sait que lors de la guerre de 1863-64, les Etats-Unis, pour payer leur dette énorme, émisrent un grand nombre de billets garantis par un Trésor presque vide. Ces billets étaient payés par l'Etat comme équivalent de l'or et constituaient des *offres réelles*. Cependant l'Etat après les avoir donnés au pair, ne les recevait lui-même qu'à un assez fort escompte. Ces billets, d'abord excessivement dépréciés dans le commerce local et sur les marchés étrangers, ont été, peu à peu, plus favorablement accueillis, à mesure que les finances de l'Etat et se sont relevées, mais ils gênent encore considérablement le commerce qui demande unanimement qu'on les retire et qu'on leur substitue l'or et l'argent des meilleurs jours. Il faut croire que le Sénat n'est pas de cet avis, car il vient de décider, par un vote, que non seulement la première émission ne sera pas retirée, mais qu'une nouvelle émission sera faite pour porter le chiffre total à 400,000,000. Cette décision a été accueillie par un cri général de réprobation. Tout le commerce, par la voix de la presse et celle des assemblées publiques demande le *re-to* du Président au sujet d'une mesure considérée comme excessivement ruineuse. M. Grant se trouve placé dans une position difficile, mais il y a tout lieu de croire qu'il n'hésitera pas devant la manifestation d'un désir qui paraît être celui de la très-grande majorité. Il y aurait d'ailleurs pour lui quelque danger à heurter de front les opinions de ce que tout le haut commerce contient de sommités; car aux Etats-Unis, l'influence du commerce est la première de toutes les influences. Nous annonçons dans notre dernière revue, la mort de Lunalilo, roi des îles Hawaïennes; ce monarque est déjà remplacé, et le prince Kalakaua occupe maintenant le trône de Kaméhameha d'heureuse mémoire. Cette élection ne s'est pas faite sans quelques troubles. Une certaine faction voulait appeler à la tête du royaume la reine douairière Emma; les partis se sont échauffés et en sont venus aux mains. Mais, à la fin, grâce au bon sens du peuple, le calme s'est rétabli, et le nouveau roi a pu prendre paisiblement possession de son trône. On trouvera peut-être singulier, quo nous enregistrons à titre de fait intéressant, un événement se rapportant à un pays aussi peu connu que les îles Sandwich. A cela nous répondrons que ce pays, quoique petit, n'est pas sans avoir son importance et ne mérite certainement pas d'être aussi complètement ignoré. Son histoire est très-intéressante et pleine d'excellents enseignements; sa civilisation, pour n'avoir pas toutes les prétentions de celle des vieux pays, n'en est pas moins admirable sous bien des rapports; une étude sur ce petit royaume serait loin d'être du temps perdu.

En France aucun fait intéressant ne s'est passé depuis notre dernière revue. L'admission de M. Ollivier à l'Académie n'a, néanmoins, pendant un certain temps fourni un aliment aux amateurs de commentaires. La docte assemblée elle-même s'en est emue. Il est vrai de dire que la question en valait la peine: « Permettrait-on au récipiendaire de conserver, dans son discours, trois lignes élogieuses à l'adresse de Napoléon III, et dictées par un sentiment tout naturel de reconnaissance? » Telle est la grande difficulté autour de laquelle se sont dépensés tant de mots sonores et à propos de laquelle se sont découverts tant de mesquins sentiments. Il est pourtant bien certain que quatre ans seulement plus tôt, on aurait remercié M. Ollivier de ces trois lignes; on aurait même trouvé que c'était trop peu et on aurait lancé autant de palmes qu'on jette de harts aujourd'hui Hélas! que le poète avait raison:

*Hæc eris felix, multos numerabis amicos:
Tempora si fuerint nubila, solus eris!*

Malgré tout M. Ollivier a été reçu; il a tenu bon et n'a pas voulu effacer ce que sa conscience lui avait dicté. Nous croyons qu'il a bien fait.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DES SCIENCES.

Le premier bateau-à-vapeur.—« Qui construisit le premier bateau-à-vapeur? Tous les écoliers intelligents nous répondront sans doute que c'est Robert Fulton. Mais tous auront tort, car le premier bateau-à-vapeur fut construit en 1796, tandis que Fulton ne construisit le sien qu'en 1807. En 1796, le nommé John Fitch construisit un bateau nu par un engin très-imparfait. Ceux qui ont visité la cité de New-York ont remarqué sans doute la grande prison en pierre appelée *les Tombes*. A l'endroit qu'elle occupe se trouvait à la fin du siècle dernier un vaste étang, d'où un petit cours d'eau s'échappait pour aller se décharger dans l'Hudson, en traversant le terrain qui forme aujourd'hui la rue du Canal. Ce fut sur le bord de cet étang que Fitch équipa son bateau, et sur sa surface que le premier bateau-à-vapeur navigua.

L'invention de Fitch fut, paraît-il, peu remarquée. Comme la navigation par la vapeur en était à son début, le bateau qui l'inaugurait était tellement défectueux qu'il allait durant quelques minutes et qu'il s'arrêtait ensuite, pour repartir de nouveau dès qu'il y avait assez de vapeur dans la bouilloire. Enfin de compte, ce bateau fut abandonné, puis il se détériora peu à peu et les pauvres gens s'en partagèrent les débris.

On dit que Fulton était présent aux expériences de Fitch, et, si tel est le cas, la non-réussite de ce dernier tourna à son profit. On attribue à Fulton l'invention de la navigation à vapeur, parce qu'il fut le premier à mettre en pratique une théorie dont il n'était pas l'auteur, de même que Morse rendit la télégraphie praticable sans en avoir eu le premier l'idée.»

—(Gazette de Sorl.)

Actes aux amateurs d'huîtres.—La section des sciences naturelles de l'Institut de Christiania (Norvège), a publié il y a quelques temps un rapport qui révèle un fait bon, nous semble-t-il, à signaler.

Dans ces contrées pauvres et dont la pêche maritime forme la principale, pour ne pas dire l'unique ressource alimentaire, l'huître joue un grand rôle, non pas comme mot savoureux et recherché, mais comme aliment quotidien et à l'usage de toutes les classes de la société.

Or, à la suite de plusieurs cas de décès subits et étranges, ainsi que de graves indispositions d'un caractère non moins subit et non moins mystérieux, survenus dans la population de Christiania, une enquête accomplie sous les auspices des membres les plus éminents de la faculté de médecine, a amené cette découverte, véritable catastrophe pour le pays, que ces accidents hygiéniques avaient pour cause une certaine maladie inconnue, jusque là, de la race mollusque. Cette maladie, sagement décrite dans le rapport de l'Institut norvégien, qui lui donne un nom qui peut se traduire approximativement par *phthisie pestilentielle de l'huître*, n'aboutit à rien moins qu'à rendre vénérable la chair de ce mollusque et à en faire un poison des plus actifs et des plus meurtriers.

Il est donc écrit que notre triste époque verra les ravages des épidémies s'étendre successivement à toutes les catégories d'êtres vivants; choléra et fièvre variées pour l'espèce humaine, peste ou typhus pour la race bovine, trichines pour le porc—et enfin pour les huîtres, épidémie sous-marine que l'on signale comme des plus redoutables et en outre des plus contagieuses.

On ne connaissait jusqu'ici à l'huître que le défaut d'être devenue hors de prix depuis quelques années; la voilà maintenant qui se fait empoisonner.

BULLETIN DES ARTS ET DES LETTRES.

L'Académie de musique de Québec.—Nous nous faisons un devoir de publier le programme du concours ouvert par cette académie pour 1874. L'académie de musique est une institution nationale dans le sens large du mot; elle a déjà produit beaucoup de bien et nous n'avons aucun doute qu'elle n'en produise encore plus, lorsqu'elle sera mieux connue et, par conséquent, mieux appréciée.

LES CONCOURS POUR LES DEGRÉS suivants auront lieu, dans la CITE DE MONTREAL, le 7 juillet prochain:

ORGUE.—Membre.—Morceau de concours : " Communion," n. 1, 1ère livraison, op. 15, Alex. Guilmant.
 ORGUE.—Gradué.—Morceau de concours : " Marche Religieuse," dédiée à Thalberg, 1ère livraison, op. 15, Alex. Guilmant
 PIANO.—Membre.—Morceau de concours : Sonate n. 1, en Fa mineur, op. 2, 1er mouvement, Beethoven.
 PIANO.—Gradué.—Morceau de concours : Rondo final, Concerto, op. 32, Weber.
 VIOLON.—Membre.—Morceau de concours : Le Tonnelet, n. 1 des Sources de Spa, F. Jehin-Prume.
 VIOLON.—Gradué.—Morceau de concours : 1er Concerto, De Beriot
 VIOLONCELLE.—Membre.—Morceau de concours : mouvement lent de la Sonate en fa majeur de Kucken.
 VIOLONCELLE.—Gradué.—Morceau de concours : Sonate en fa majeur (complète) de Kucken.
 FLÛTE.—Membre.—Morceau de concours : n. 4. Bouquet Élégant, T. Berbignier, op. 137.
 FLÛTE.—Gradué.—Morceau de concours : Vêpres Siciliennes, Bolero de Concert, G. Briccialdi, op. 34.
 VOIX.—Membre.—Examen sur le Petit Solfège de Le Carpentier.
 VOIX.—Gradué.—Examen sur le Petit Solfège de Le Carpentier et exécution des morceaux suivants :
 Sopranos.—*Va, dit-elle*,—Robert le Diable,—Meyerbeer.
 Altos.—*Ah ! mon fils*,—Prophète,—Meyerbeer.
 Tenors.—*Cujus animam*,—*Stabat Mater*,—R. Sini.
 Basses.—*Arrêtons-nous ici*,—Grand air du Chalet,—A. Adam.
 HARMONIE.—Gradué.—Réalisation de basse chiffrée, harmonie consonnante, harmonie naturelle dissonnante, modulations et cadences.
 THÈSE, écrite.—Lauréat,—sujet : le Rythme.
 COMPOSITION.—Lauréat.—morceau : Sanctus et Benedictus, à 4 voix.
 N. B.—Pour avoir droit au diplôme de Lauréat pour l'une ou l'autre des deux dernières matières, il faut être gradué pour harmonie.

Les concours auront lieu à l'école normale Jacques-Cartier.

Les conditions relatives aux concours se trouvent dans la *Constitution de l'Académie de musique de Québec*, brochure que l'on peut se procurer en s'adressant au secrétaire.

P. LAGACÉ, Ptre,
 Directeur.
 JOS. A. DEFOY
 Secrétaire.

BULLETIN DES BONS EXEMPLES.

Héroïsme d'un aiguilleur.—Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

Voici un fait dont le héros est aiguilleur de la Compagnie du Nord, et se nomme Joseph Husard.

Le 30 janvier, à six heures du matin, comme il se préparait à aiguiller le train de nuit, il aperçut sa petite fille qui jouait sur les rails à cinquante mètres en avant de l'aiguille.

On entendait déjà le grondement du train :

—Reviens vite ! cria l'aiguilleur d'une voix étranglée.

Mais la petite fille se mit à sauter joyeusement en criant à son père :

—Tu ne m'attraperas pas ! tu ne m'attraperas pas !

Un quart de minute, et le train arriverait. On voyait déjà ses lanternes rouges piquant le brouillard.

L'aiguilleur ferma les yeux une seconde..... Dans cette seconde terrible, une idée traversa son cerveau affolé. Ne pas aiguiller le train, et le laisser filer sur la même voie. Un accident épouvantable s'ensuivrait, mais l'imprudente enfant serait sauvée..... Il rejeta aussitôt cette idée avec horreur.

—Couche-toi ! cria-t-il à sa fille d'une voix défaillante.

Et il aiguilla juste à temps le train, qui passa avec un fracas de tonnerre. Puis il tomba évanoui.

Quand il revint à lui sa petite fille était à côté de lui. Elle s'était couchée entre les rails, comprenant enfin le danger, et le train tout entier avait passé sur elle sans la blesser.

La Compagnie va récompenser l'aiguilleur.

BULLETIN DE L'HISTOIRE NATURELLE.

L'extinction du buffle.—Nous lisons dans la *Gazette de Sorel* :

L'*American Agriculturist* contenait sur ce sujet, dans sa dernière livraison, un article bien pensé que nous croyons devoir traduire :

" L'extinction finale du buffle n'est qu'une question de temps. L'époque où le plus noble de nos animaux sauvages ne vivra plus que dans l'Histoire, approche et sera bientôt venue, à moins qu'on ne fasse quelque effort pour arrêter le massacre inconsidéré et destructeur qui s'en fait. Afin de faire ressortir davantage les raisons qui nous portent à parler ainsi, nous communiquerons aux lecteurs le résultat des observations que nous

avons faites récemment, lors d'une visite aux plaines situées dans l'ouest de l'Arkansas.

" La région fréquentée par les buffles est éloignée de tous les établissements existants, et il ne sera guère possible d'y jeter de nouveaux établissements de sitôt. Le buffle et l'antilope ont eu ici, de temps immémorial, leurs coudées franches, et ils devraient être libres de fréquenter ces plaines avec avantage. Mais la rapacité d'une classe d'hommes, dont plusieurs sont des désespérés qui font peu de cas de leur vie et de celle d'autrui et qui s'intitulent chasseurs, est cause de leur prompt extermination.

" Les ossements de buffles occupent une ligne qui s'étend à l'ouest de Fort Dolge dans la direction du nord. On aperçoit ça et là les campements des chasseurs, et à l'entour, dans tous les temps de l'année, des peaux qui séchent, quelles que soient la saison courante et la condition des buffles ; sans compter qu'il se trouve des monceaux de ces peaux en arrière des campements.

" La prairie, vaste étendue de terrain d'un vert uniforme, dont un arbre solitaire rompt peut-être la monotonie, est parsemée de carcasses, auxquelles adhère encore pour la plupart une chair desséchée qui a l'apparence d'une peau à demi transparente. Des endroits dénudés sur lesquels aucune herbe ne croît, annoncent que quelques carcasses du buffle s'y sont décomposées et ont tué la végétation, avant que les ossements fussent recueillis et expédiés à St. Louis.

" L'argent provenant de ce massacre n'est qu'une malédiction pour ceux qui gagnent ainsi la misérable pitance qu'il procure. Une piastre par peau de buffle et une piastre par tonneau d'ossements : voilà toute la rémunération du travail, des risques, et de la vie malheureuse de ces hommes. Et cette misérable somme est encore plus misérablement dépensée. *Sargent Station*, où quelques chasseurs se rendent pour vendre leurs peaux et jouer leur argent, se compose d'une seule rangée de restaurants d'une pauvre apparence, dont l'un passe pour une maison de billard et dont un autre est une maison de danse habitée par quelques femmes de mauvaise réputation.

" C'est donc pour soutenir des individus qui s'attaquent non-seulement au buffle inoffensif, mais encore l'un l'autre, et pour qui la vie d'un homme ne compte pas plus que celle d'un buffle, c'est pour soutenir de tels individus que les animaux de ces régions sont sacrifiés. La conclusion repoussante de toute cette affaire ne fait qu'ajouter au regret qu'elle nous fait éprouver par elle-même ; et nous avons le ferme espoir qu'une législation judicieuse viendra mettre un terme à la destruction inutile qui se poursuit."—*Gazette de Sorel*.

BULLETIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Le pain de choucroute.—A propos de l'expédition de Khiva dont le succès, au point de vue de l'alimentation des troupes, a été de tous points admirable, nous dirons, d'après des documents officiels russes, que les bonnes conditions hygiéniques dans lesquelles n'a pas cessé de se trouver l'expédition, ont été dues en grande partie à une espèce particulière de pain dont l'armée portait quatre-vingt mille rations.

Ce pain, qui se fabrique actuellement pour toute l'armée russe, mérite d'être signalé à l'attention publique et à celle de tous ceux qu'intéresse la question complexe de l'alimentation des troupes en campagne.

Il comprend un tiers de farine de seigle, un tiers de chair de bœuf réduite en poudre, un tiers de choucroute également en poudre.

Le tout est délayé, converti en pâte, puis desséché et mangé comme un biscuit. Les soldats russes sont, paraît-il, très friands de ce nouvel aliment qui, pendant l'expédition de Khiva, obtint d'excellents résultats au point de vue hygiénique.

Un nouveau combustible.—Il y a quelques jours, dit le *Précurseur d'Anvers*, un campagnard campinois, nommé Ramaekers, de Schoonbeek, (aux environs de Hasselt), découvrit le moyen de composer un combustible en mélangeant une quantité de terre végétale à du charbon et en aspergeant ce mélange d'une quantité d'eau préparée avec du sel de soude dans la proportion suivante :

60 lbs. de terre végétale,
 20 lbs. de menu charbon,
 3 lbs. de soude,
 6 lbs. d'eau.

" De multiples expériences constatèrent aussitôt l'excellence de cette préparation et la découverte, grâce au concours de la presse, fit immédiatement le tour du pays. A Bruges, à Namur, à Bruxelles, les essais ont généralement réussi.

FAITS DIVERS.

Voyage autour du monde.—On lit dans le *Progrès de Var* :

“ La campagne autour du monde exécutée par le vaisseau transport à voiles la *Loire*, commandé par M. Jacques Lapière, capitaine de vaisseau a été accomplie dans des conditions de rapidité tellement extraordinaires qu'elle sera citée comme un des faits maritimes les plus incroyables qui aient eu lieu jusqu'à ce jour.

“ C'est pourquoi nous tenons à bien préciser les dates de ce voyage de circumnavigation sans parcil’.

“ Partie de Toulon le 19 avril à midi, la *Loire*, ayant à bord 415 hommes d'équipage, 650 condamnés et 287 passagers civils et militaires, dont 60 à destination du Sénégal, avait de plus dans sa cale 200 tonneaux de matériel et d'approvisionnements de tous genres expédiés dans la Nouvelle-Calédonie.

“ Arrivé à Dakar le 9 mai, à 6 heures du matin, le vaisseau débarqua les 60 passagers et quelques tonneaux de matériel destiné à la Sénégambie, puis le surlendemain 11, à 8 heures du matin, la *Loire* appareilla, faisant route directe sur Nouméa, après avoir bondé ses soutes de vivres frais en prévision d'une aussi longue traversée.

“ Le 23 juillet, à 2 heures de l'après-midi, la *Loire* mouillait sur rade de Nouméa, 92 jours après son départ de Toulon en ayant ainsi franchi 15,795 milles marins à raison de 7 nœuds 15' à l'heure en moyenne.

“ Le 15 septembre, le vaisseau doublait le cap Horn ; le 9 octobre, il traversait l'équateur, et le 1er novembre, à midi très-précis, il mouillait sur rade de Brest, 73 jours après son départ de Nouméa.

“ M. le capitaine de vaisseau Lapière, qui jouissait déjà d'une brillante réputation comme marin et manoeuvrier, vient d'ajouter à ses états de service une campagne qui fera époque dans les annales maritimes.”

Un héros canadien.—Jean Maynard était connu partout pour un marin honnête et intelligent. Une après-midi d'été, il était pilote d'un bateau à vapeur qui se rendait de Détroit à Buffalo. A cette époque il était rare que ces steamers eussent à bord des chaloupes de sauvetage.

Le capitaine voit une épaisse fumée s'élever du bas du vaisseau. Il crie de suite à Simpson d'aller voir ce que c'est. Simpson revient pâle comme un drap et s'écrie : “ Le bâtiment est en feu ! ”

Tous les passagers se mettent à l'œuvre ; on jette en vain des seaux d'eau sur l'incendie, qu'alimente une grande quantité de résine et de goudron.

—Combien y a-t-il d'ici à Buffalo ?

—Sept milles.

— Dans combien de temps serons-nous rendus ?

— Dans trois quarts d'heure, si nous gardons la même vitesse.

Le capitaine conseille aux passagers de se rendre à l'avant du vaisseau ; tous s'y jettent, Jean Maynard reste au gouvernail ; les flammes l'entourent, le suffoquent. Le capitaine lui crie avec son porte-voix :

—Jean Maynard !

—Oui, oui, Monsieur !

—Êtes-vous au gouvernail ?

—Oui.

—De quel côté va le navire ?

—Au sud-est

—Dirigez-le vers le sud et gagnez le rivage.

—Quelques instants après, le capitaine lui crie de nouveau :

—Pouvez-vous tenir bon cinq minutes de plus ?

—Oui, avec le secours de Dieu, répond Jean Maynard.

Ses cheveux grillent sur son crâne ; une de ses mains est mise hors de service ; le genou sur l'estrade, ses dents et sa main valide sur la roue, le vieillard demeure ferme comme un roc. Le navire accoste, tout l'équipage est sauvé. Jean Maynard tombe mort sur le pont en flammes.—*Messenger de Granby.*

LIVRES D'ECOLE

PUBLIÉS PAR LES

Frères des Ecoles Chrétiennes

DANS LA

PUISSANCE DU CANADA.

TRAITÉS D'ARITHMETIQUE COMMERCIALE, DE MENSURATION ET DE COMPTABILITÉ, 1 vol. in—12, de 468 pages.

INTRODUCTION AU TRAITÉ D'ARITHMETIQUE COMMERCIALE, 1 vol. in—12, 216 pages.

CLEF OU SOLUTIONS des Exercices et Problèmes des deux ouvrages ci-dessus, suivies d'un Recueil d'Exercices pratiques et bien gradués pour Calcul Mental à l'usage des Professeurs.

Ces ouvrages sont publiés dans les deux langues française et anglaise.

HISTOIRE SAÏNTE, 1 vol. in—12, de 144 pages.

HISTOIRE DU CANADA et des autres Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 1 vol. in—12, de 176 pages.

HISTOIRE ANCIENNE, HISTOIRE DU MOYEN-ÂGE et HISTOIRE MODERNE, 1 vol. in—12, de 392 pages.

COURS D'HISTOIRE, ou les trois ouvrages ci-dessus réunis, formant 1 vol. in—12, de 710 pages.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE SAÏNTE, 1 vol. in—12, de 86 pages.

EXTRAIT DE L'HISTOIRE DU CANADA, etc., 1 vol. in—12 de 114 pages.

Les deux EXTRAITS ci-dessus réunis, 1 vol. in—12, de 192 pages.

Une partie du Cours complet d'Histoire est publiée en anglais, et l'autre le sera très-prochainement.

Tous les ouvrages ci-dessus ont reçu l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique pour la Province de Québec. On peut se les procurer à des prix très-modérés, chez les auteurs, rue Glacis, 2, ou chez la plupart des libraires.

Québec, le 21 Janvier 1874.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBÉ C. TANGUAY

*Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la
Nouvelle France en 1641.*

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.

J. N. BUREAU, Trois-Rivières.

E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.

JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Lucie de Rimouski.

A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.

R. OUELLET, “ L'Islet.

F. H. GIASSON, “ L'Anse à Gilles.

E. LEMIEUX, Ottawa.

F. X. VALADE, Longueuil.

L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM DUBEAU & ASSÉLIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10 Rue St. Vincent, Montréal.

LE CALCUL MENTAL

DE

M. F. E. JUNEAU

EST EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

—DE LA—

PROVINCE DE QUÉBEC.

LE JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE est publié sous la direction du ministre de l'Instruction publique et paraît le 15 de chaque MOIS.

Conditions d'abonnement.....\$1.00 PAR AN.

Pour les instituteurs..... 0.50 “ “

TARIF DES ANNONCES.

1re insertion, par ligne.....\$0.07

Insertions subséquentes, par ligne..... 0.02

Les annonces d'instituteurs sollicitant un emploi, sont insérées gratuitement.

On ne reçoit que les annonces ayant trait à l'éducation, aux sciences et aux arts.

Addresser : *Journal de l'Instruction publique*, Québec.—Affranchir.

Imprimerie de Léger Brousseau, 7, rue Buade, Québec.